

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS LES MOINS AVANCES

Bruxelles, 14-20 Mai 2001

Mémoire présenté

par

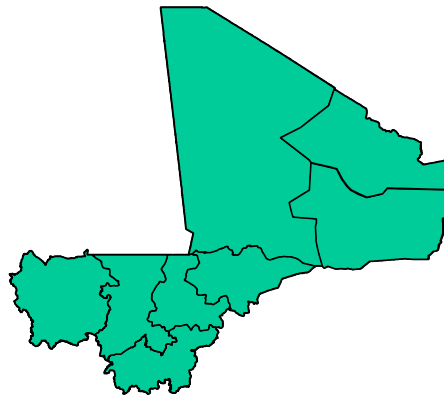
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI

NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

Bruxelles, 14-20 mai 2001

PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MALI 2001 - 2010

Avril 2001

SOMMAIRE

<u>DECLARATION DU GOUVERNEMENT</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>1. LA SITUATION DANS LES ANNÉES 90</u>	6
<u>1.1. BILAN ECONOMIQUE</u>	6
<u>1.1.1 LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES</u>	6
<u>1.1.2 LE COMMERCE EXTÉRIEUR</u>	9
<u>1.1.3 FLUX DE CAPITAUX EXTÉRIEURS</u>	10
<u>1.1.4 LA DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE</u>	10
<u>1.2. LE BILAN DE L'AIDE EXTÉRIEURE</u>	11
<u>1.3. BILAN SOCIAL</u>	12
<u>1.3.1 LES STIGMATES DE LA PAUVRETÉ</u>	12
<u>1.3.2 L'ÉVOLUTION POLITIQUE: LES DIFFICULTÉS D'UNE DÉMOCRATIE NAISSANTE</u>	14
<u>1.3.3 DE LA GOUVERNANCE</u>	15
<u>2. EVALUATION DES FACTEURS AYANT EU UNE INCIDENCE SUR L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA DÉCENNIE 90</u>	17
<u>2.1 LES CONTRAINTES</u>	17
<u>2.2 LES FACTEURS FAVORABLES</u>	18
<u>3. QUELQUES SUCCÈS</u>	20
<u>3.1 LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE EN ACTION</u>	20
<u>3.2 LES AVANCÉES DE L'ÉDUCATION</u>	20
<u>3.3 LA GESTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE</u>	20
<u>4. LE DEVENIR SOUHAITÉ ET LES ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES NÉCESSAIRES</u>	21
<u>4.1 LA VISION DE LA SOCIÉTÉ MALIENNE</u>	21
<u>4.2 LE CADRAGE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR RÉALISER LE DEVENIR SOUHAITÉ</u>	22
<u>4.2.1 Le cadrage institutionnel</u>	23
<u>4.2.2 Le cadrage social</u>	25
<u>4.2.3 Le cadrage macroéconomique</u>	25
<u>4.3 LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL</u>	28
<u>4.3.1 Le programme de renforcement de la déconcentration et d'appui à la décentralisation (PNRDAD)</u>	28
<u>4.3.2 Programme de renforcement des capacités de planification et de gestion du développement</u>	30
<u>4.3.3 Le programme décennal de développement de la justice (PRODEJ)</u>	32
<u>4.3.4 Le développement de la société civile</u>	33
<u>4.3.4.1 Programme de développement de la société civile</u>	34
<u>4.3.4.2 Programme intégré de développement du secteur privé</u>	36
<u>4.4 PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>	37
<u>4.4.1 Le programme de développement de l'éducation</u>	37
<u>4.4.2 Le programme de développement sanitaire et social</u>	40
<u>4.4.3 Les programmes de lutte contre l'exclusion sociale</u>	43
<u>4.4.3.1 Le plan d'action de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)</u>	43
<u>4.4.3.2 Le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA /ERP)</u>	45
<u>4.4.4. Le programme pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille</u>	47
<u>5. LES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES SECTORIELS</u>	51
<u>5.1 LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION</u>	51
<u>5.1.1 Programme de développement des infrastructures routières</u>	52
<u>5.1.2 Programme de développement des infrastructures fluviales</u>	53
<u>5.1.3 Programme de réhabilitation des infrastructures ferroviaires</u>	55

<u>5.1.4 Programme de réhabilitation des infrastructures aéronautiques</u>	56
<u>5.1.5 Programme de développement des infrastructures maritimes</u>	59
<u>5.1.6 Programme de développement des infrastructures de télécommunication</u>	59
<u>5.2 LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE</u>	60
<u>5.3 LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL</u>	62
<u>5.3.1 Programme National d'Infrastructure Rurale</u>	63
<u>5.3.2 Programme d'Investissement Prioritaire pour l'extension de la production agricole</u>	64
<u>5.4 LE DÉVELOPPEMENT DE L' INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT</u>	66
<u>5.4.1 Le développement de l'industrie</u>	67
<u>5.4.2 Le développement du commerce</u>	67
<u>5.4.3 Le programme de développement de l'artisanat</u>	68
<u>6. SYNTHÈSE DES COÛTS ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES</u>	70
<u>ANNEXES</u>	72
<u>TABLEAUX DES COÛTS DÉTAILLÉS DES PROGRAMMES</u>	72
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	79

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

1. La pauvreté est un phénomène endémique et généralisé au Mali et la population en connaît différentes formes.. Les revenus sont bas : une personne dépense en moyenne moins de 1\$ par jour. Plus de la moitié n'a pas accès à l'eau potable, 75% sont analphabètes , chez les enfants de moins de 3 ans, ¼ est atteint de malnutrition chronique.

2. Avec l'avènement de la démocratie en 1992, les revendications des populations sont devenues croissantes pour une amélioration de leurs conditions de vie. Par ailleurs, il y a eu une prise de conscience aussi bien au niveau national qu'international (Sommet de Copenhague en 1995) de la nécessité de lutter contre la pauvreté. Suite à la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 et grâce à une bonne politique de stabilisation, le pays est rentré dans une phase économique de croissance ; la pauvreté a diminué légèrement et sa profondeur s'est atténuée entre 1996 et 1998. La croissance, bien que régulière depuis 1994, est fragile et l'économie a rencontré de nouveaux problèmes tels la crise énergétique et la baisse du cours mondial de coton. Par ailleurs l'énorme fardeau de la dette est une entrave à la réalisation de progrès notable dans la lutte contre la pauvreté.

3. La lutte contre la pauvreté constitue désormais une exigence de premier ordre pour répondre aux attentes des populations maliennes. Elle est et demeure l'objectif majeur de tous les efforts de développement du pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption par le Gouvernement, en juillet 1998, d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) couvrant la période 1998-2002 et structurée en huit axes majeurs assortis d'un programme d'actions prioritaires.

4. L'objectif principal de cette Stratégie Nationale est d'assurer à tous les Maliens en général et aux plus démunis en particulier, des conditions de vie décente notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à un habitat décent.

5. La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), en plus du fait qu'elle renforce les actions déjà engagées par le Gouvernement et les autres acteurs du développement, apparaît comme le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté au Mali.

6. Les Partenaires au Développement du Mali qui ont été fortement impliqués dans le processus de réflexion et d'élaboration de cette Stratégie, ont reconnu sa pertinence et y ont apporté leur totale adhésion lors de la Table Ronde tenue en septembre 1998 à Genève.

7. Le Gouvernement du Mali reste cependant conscient que la persistance de la situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de vulnérabilité de la population, constitue un handicap majeur à la croissance économique et au développement durable. C'est pourquoi souscrivant aux récentes initiatives des Institutions de Brettons Woods, dans le cadre de l'allègement de la dette, le Gouvernement a décidé d'actualiser et d'approfondir les actions de la SNLP dans le cadre de politiques macro-économiques et sectorielles plus cohérentes, gage d'une croissance forte et durable. Le Gouvernement est donc engagé dans l'élaboration et la mise en oeuvre, d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui s'appuie sur les axes majeurs et le programme d'actions prioritaires définis dans la SNLP. Il s'inscrit dans une vision prospective à long terme et contiendra des actions à court terme.

8. La finalité de ce nouveau cadre stratégique est de créer d'une part, un environnement macro-économique et institutionnel structurant, favorable à la croissance et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie et, d'autre part, les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice des fruits de cette croissance, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de leur revenu et de leur accès aux services sociaux essentiels de base.

Compte tenu de ce qui précède, le CSLP sera élaboré sur la base des principes suivants:

- l'engagement résolu du Gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de l'ensemble de ses politiques et stratégies de développement. De ce point de vue, le Mali s'investira davantage dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'habitat, l'emploi et la formation professionnelle.
- la nécessité, tout en sécurisant le cadre macro-économique et financier, de poursuivre et consolider les mesures d'ajustement, en vue d'amorcer une phase de croissance et de développement véritable à la mesure des légitimes ambitions de bien-être économique et de progrès social des populations maliennes. Le développement des secteurs à fort potentiel productif et à fort avantage économique constitue à cet égard une exigence surtout en cette période de formation d'espaces économiques régionaux et d'ouverture des marchés ;
- la nécessité d'assurer à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, un cadre adéquat pour l'exercice correct de leurs activités, à travers notamment:
 - la mise en place d'une administration moderne, performante et compétente;
 - le développement des infrastructures de base (transports, communications, énergie);
 - l'instauration d'un cadre réglementaire, législatif et institutionnel incitatif;
 - la consolidation de la paix et de la sécurité;
 - le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit;
 - la mise en oeuvre de la politique de décentralisation;
 - le renforcement de l'intégration régionale.

9. Le Gouvernement entend mener ce combat de la lutte contre la pauvreté avec l'ensemble des acteurs. Ainsi en plus du processus participatif observé dans la conception et le suivi des actions de lutte contre la pauvreté, le financement sera assuré aussi bien par le Gouvernement que le secteur privé, les populations à la base, les Maliens de l'extérieur et les autres composantes de la société civile. En plus de ses efforts propres, le Gouvernement recherchera activement l'appui de la communauté internationale dans le financement des actions identifiées.

10. Face à ces nouveaux défis et à la lumière des stratégies développées dans la SNLP, les autorités maliennes entreprennent de consolider la politique volontariste de lutte contre la pauvreté en intégrant dans les objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les dimensions non couvertes par celle-ci et en établissant des liens plus étroits entre la pauvreté et les politiques nationales. Ainsi, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté constituera une valeur ajoutée dans le processus de lutte contre la pauvreté au Mali. Il sera le document cadre consensuel de référence fixant les orientations du développement en vue d'assurer une plus grande lisibilité aux politiques et stratégies de développement. Plusieurs analyses permettant l'élaboration d'un tel cadre, ont été faites ou sont en cours. On peut citer notamment:

- Etude nationale prospective (ENP), Mali 2025 ;
- Document cadre de politique économique et financière (DCPE);
- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) ;
- Esquisse du schéma d'aménagement du territoire (ESAT) et Avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement (AP-SRAD) ;
- Document de politiques et stratégies de développement du Mali ;
- Documents de politiques et stratégies sectorielles (PASR, PRODEC, PRODESS, PRODEJ, PNA, etc.);
- Rapports annuels de l'Observatoire du Développement Humain Durable;
- Programme national d'action pour le développement, élaboré dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA).

11. Le cadre stratégique doit s'inspirer et se fonder sur la vision à long terme de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 déjà existante. Il s'agit en effet d'une étude à la fois globale et systémique qui a l'avantage d'être la plus récente (1999) et qui détermine un projet de société pour le Mali à l'horizon d'une génération.

12. Le cadre stratégique doit aussi s'appuyer sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) élaborée de manière participative et présentée à la table ronde des bailleurs de fonds de

septembre 1998, et dont l'opérationnalisation se tourne spécifiquement vers les pauvres. Il est reconnu que cette stratégie doit s'inscrire dans un cadre plus global, car la réduction durable de la pauvreté exige des actions dans tous les domaines.

13. Le cadre stratégique doit également prendre en compte les engagements pris par le Mali dans le document cadre de politique économique et financière et assurer le lien entre la vision à long terme et les programmes à court terme.

INTRODUCTION

Le Mali est un pays situé au centre de l'Afrique de l'Ouest. Très enclavé et sans façade maritime, il fait frontière avec l'Algérie, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Le climat y est Guinéen et Soudanien au Sud, Soudanien au centre, Sahélien au Nord-Est et à l'Est et Désertique au Nord. La superficie totale est de 1.241.000 km². Avec seulement 10 millions d'habitants, la densité de population est de l'ordre de 7,9 personnes au km².

Bien que doté de ressources minières importantes, (or, phosphate, bauxite, fer, diamant) et disposant de grandes potentialités en terres irrigables du fait des parcours des fleuves Niger et Sénégal, le Mali demeure un pays très pauvre.

Son économie est essentiellement rurale : l'agriculture occupe 80% de la population et contribue pour plus de 40% au PIB national. Il s'agit principalement d'une agriculture pluviale d'autosubsistance qui de ce fait, est très dépendante des aléas climatiques.

Au début de la décennie 90, l'évolution de l'économie a été contrastée avec une alternance de hausses et de baisses. A partir de 1994-95, à la faveur de facteurs favorables endogènes (orientation de politique économique, stabilité sociale, hausse de la production agricole notamment cotonnière...) et exogènes (cours du marché international de coton, dévaluation de la monnaie..), l'économie croît régulièrement au taux moyen de 5,4% par an, sans pour autant compenser les effets de la stagnation de la fin des années 80 et du début des années 90 qui sont:

- La paupérisation plus grande de la population ;
- La baisse en quantité et en qualité de l'offre de services sociaux ;
- La désintégration de la cellule sociale de base ;
- La détérioration du capital économique national ;
- Une plus grande dépendance de l'aide extérieure.

Ces effets, les Maliens dans les villes et les campagnes, les ressentent au quotidien. Après la période de révolte de 1991, est venu le temps de l'introspection : une longue et profonde introspection pour identifier et prendre acte des maux de la société pour ensuite se projeter dans l'avenir. La projection n'est pas tendancielle car les tendances sont lourdes de menaces. Le Mali au contraire, se donne une vision de l'avenir volontairement optimiste, fondée sur le labeur. Il veut se donner le moyen de s'approprier et de valoriser ses richesses morales, sociales, culturelles et matérielles. Pour cela, son ambition est de mettre sa population efficacement au travail pour entreprendre une véritable expansion de l'agriculture afin d'impulser une croissance économique forte et durable.

Une fois cette ambition affichée, il faut en analyser les déterminants, ses leviers et enjeux économiques et sociaux, les impératifs à respecter. A la sortie d'une telle démarche, se dégage le schéma stratégique de développement économique et social pour le Mali et dont les principaux composants sont les suivants :

- Le développement institutionnel garantissant la paix et assurant un cadre adéquat de développement économique et social.
- Le développement social, facteur de paix , assurant une plus grande valorisation des ressources humaines.
- Le développement des infrastructures de base pour donner assise au développement du secteur privé, lequel permet de diversifier et de fortifier l'économie.
- Le développement de l'agriculture pour faire jouer rapidement les avantages comparatifs du Mali
- Le développement de l'industrie et de l'artisanat en valorisant les ressources locales comme moteur de diversification de l'économie

- Le développement du commerce
- La protection de l'environnement pour des raisons de durabilité du développement économique

La structure du plan d'action du Mali pour la décennie 2001-2010, s'inspire de cette démarche. Ce plan comprend un programme de développement institutionnel qui vise le renforcement de la déconcentration administrative et l'appui à la décentralisation. Le développement de la société civile en contre poids de l'administration est une nécessité. Le développement social est appréhendé à travers le développement de la santé, de l'éducation et la pose d'actions concrètes de lutte contre l'exclusion. Les programmes sectoriels retenus permettent de réaliser le désenclavement intérieur et extérieur du Mali lui permettant, grâce au développement de l'agriculture irriguée, d'assumer sa vocation de grenier de l'Afrique de l'Ouest.

Le coût total du programme est de l'ordre de 4.300 milliards de dollars sur 10 ans dont 33% (1395,77 millions de \$ US) font déjà l'objet d'engagements pris par le Gouvernement du Mali et ses partenaires au développement.

1. La situation dans les années 90

1.1. Bilan Economique

1.1.1 La production de biens et services

De 1990 à 1999, l'économie malienne a eu une croissance moyenne de 3,6%. Cette croissance a été contrastée et s'analyse en deux phases.

- ✓ La période 1990-1993 est celle de fortes fluctuations où baisses et hausses de production s'alternent. Le taux d'accroissement moyen sur cette première période n'a été que de 0,9%.
- ✓ A partir de 1994 jusqu'en 1998 la croissance a été régulière et s'est fait au taux moyen de 5,4% c'est à dire moins que les 7% que le Gouvernement se donne comme objectif.

Il résulte de ceci et compte tenu de l'évolution démographique, que la croissance de la production réelle par tête n'a été que de 1,0% sur l'ensemble de la période :

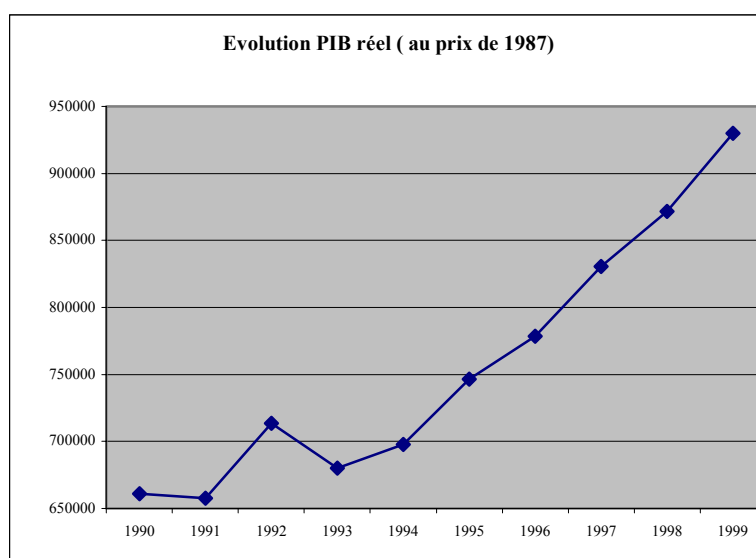
- ✓ **-1,1%** entre 1990 et 1993 et
- ✓ **2,8%** entre 1994 et 1999.

Tableau 1: Evolution du PIB au prix de 1987

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
PIB (millions Fr CFA)	661 185	657.840	713 357	680.015	697 913	746 583	778 426	830 748	871.859	929.799
Croissance PIB %	0,4	-0,5	8,4	-4,7	2,6	7,0	4,3	6,7	4,9	6,6
Croissance PIB/tête %	-1,1				2,8					

Source : DNSI « Comptes de la nation 2000 »

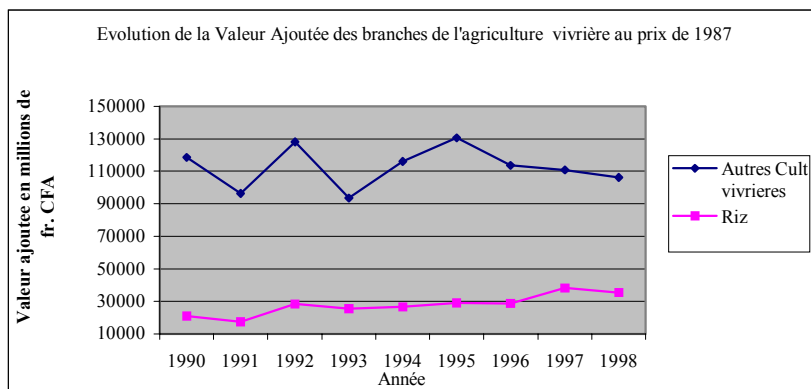
Graphique 1



◆ *Les marques de l'agriculture sahélienne.* L'évolution très contrastée de la production au cours de la période 1990-1993 s'explique principalement par de fortes fluctuations de la production vivrière

hors riz. Celle-ci a connu une baisse de 18,7% en 1991, suivie d'une hausse de 32,9% en 1992 puis en 1993, à nouveau une baisse, de 27,0% (voir graphique 2). L'incidence de ces fluctuations sur l'économie nationale a été nette, étant donné que la production de la branche de l'agriculture vivrière hors riz a représenté en moyenne, 16,1% du PIB, sur la période 90-93.

Graphique 2



◆ Des facteurs divers expliquent la croissance soutenue de la période 94-99.

La croissance soutenue de la période 1994-1998, a une triple explication:

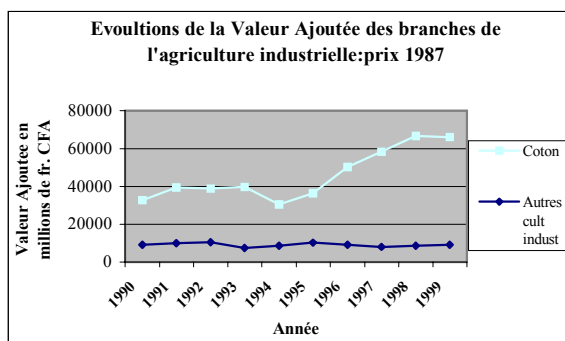
- ✓ l'expansion de la production de coton,
- ✓ celle de l'or (branche des industries extractives),
- ✓ et celle de la branche BTP.

La dévaluation du franc CFA a donné une forte impulsion à la production de coton. De 1994 à 1998, la valeur ajoutée de la branche du coton a eu une croissance moyenne de 21,9% par an (19,2% en 1995, 38,2% en 1996, 15,8% en 1997 et 14,5% en 1998; voir tendance sur le graphique 3). L'effet prix du coton a été un des facteurs déterminants dans cette évolution. L'évolution de l'indice du prix à la production du coton fibre base 100 en 1994 a été la suivante: 123 en 1995, 104 en 1996, 91 en 1997, 106 en 1998.

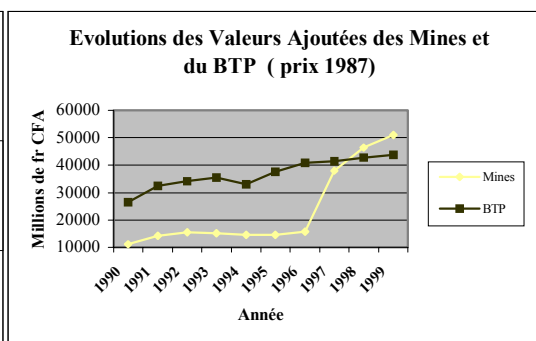
L'expansion de la production des industries extractives (or) est nette à partir de 1996. C'est le début de l'activité des sociétés minières internationales. Le taux de croissance de la valeur ajoutée de la branche au prix de 1987 a été de

- ✓ 0,8% en 1995,
- ✓ 7,5% en 1996,
- ✓ 140,8% en 1997
- ✓ et 21,9% en 1998.

graphique 3



Graphique 4



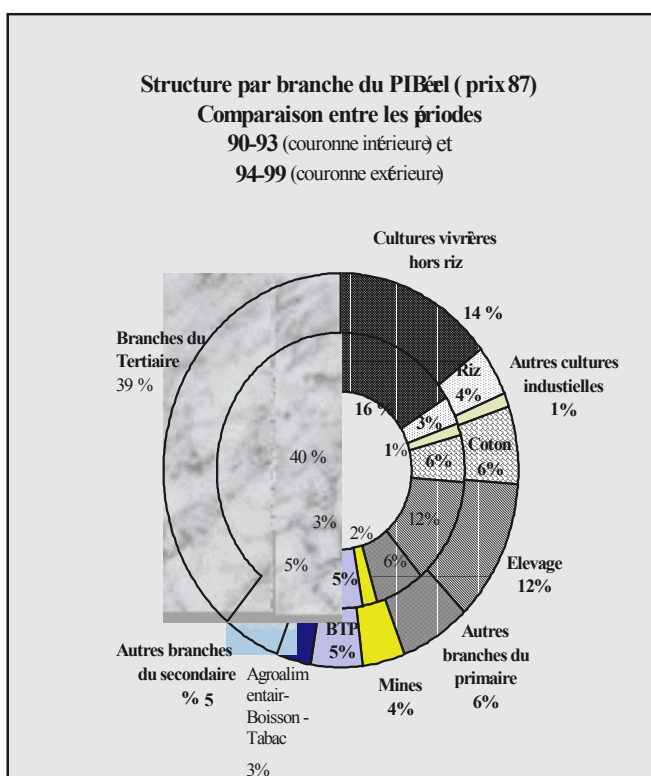
La croissance de la branche BTP a été assez régulière depuis 1990 et cette croissance devient forte à partir de 1994. On note cependant comme un essoufflement, en fin de décennie.

◆ *Des signes d'une modification structurelle de l'économie apparaissent*

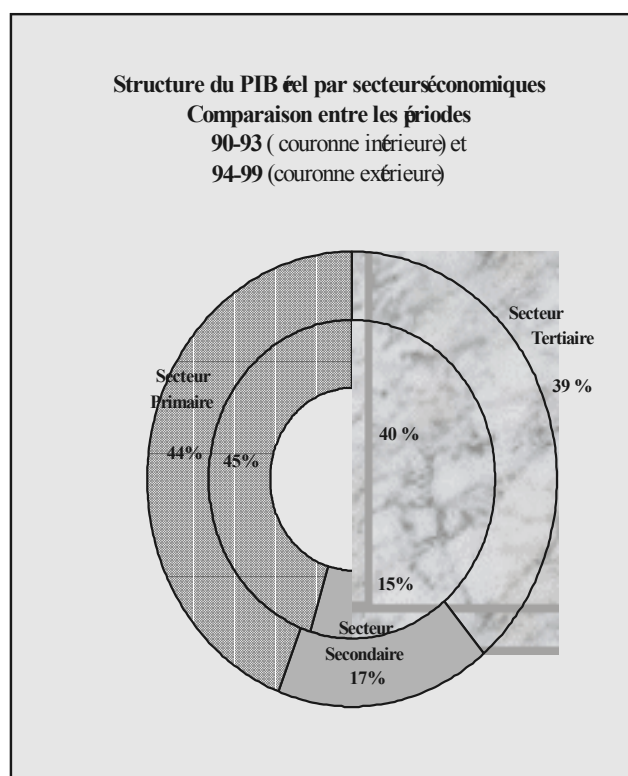
De cette évolution contrastée, résulte une légère modification de la structure de la production nationale. En ce qui concerne les branches d'activité, l'analyse comparée des deux périodes fait ressortir :

- ✓ une diminution de la part de l'agriculture vivrière hors riz (c'est à dire l'agriculture pluviale essentiellement) qui passe de 16% à 14% ainsi qu'une diminution de la part des branches du tertiaire ;
- ✓ une augmentation de 1% de la part de la riziculture (3% contre 4%) ainsi qu'une augmentation de la part des mines (or) qui passe de 2% à 4% ;
- ✓ un maintien de la part des autres branches y compris le coton.

Graphique 5



Graphique 6



Les changements structurels ont eu lieu :

- ✓ en faveur du secondaire qui passe de 15% à 17% du PIB réel
- ✓ et en défaveur à la fois du primaire qui passe de 45% à 44% du PIB et du tertiaire qui passe de 40% à 39%.

Ainsi voit-on amorcer une timide désinflation du tertiaire et une recomposition du secondaire.

◆ *Les conditions économiques d'une croissance durable non encore assurées.*

La FBCF au cours de la période 1990-99 a représenté 20,7% du PIB: 20,1% pour la période 90-93 et 21,2% pour la période 94-98. Ce taux d'investissement est faible pour un PMA au regard du taux de 40,4%, jugé nécessaire pour atteindre une croissance annuelle de l'ordre de 7%. Il est même en deçà des 25% nécessaires pour garantir une croissance de 5% par an préconisée par le Gouvernement. L'effort d'investissement se réalise principalement à travers la branche BTP (Bâtiment et Travaux

Publics) c'est à dire en infrastructure de base. Ceci expliquerait en partie le coefficient marginal de capital élevé constaté au cours de la période 1994-99: il a fallu en moyenne, 4,26 unités de capital pour une augmentation de la production d'une unité.
On note de même que le taux d'épargne a été faible :

- ✓ 13,7% du Revenu National Disponible entre 1990 et 1993 ;
- ✓ 17,2% entre 1994 et 1999.

1.1.2 Le Commerce Extérieur

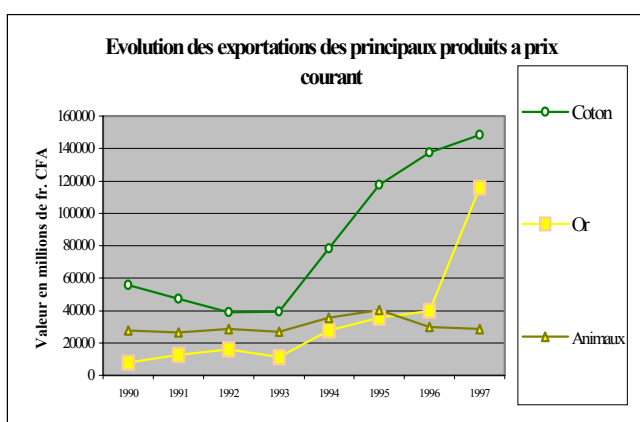
Le commerce extérieur a subi une forte mutation au cours de la décennie 1990. Il y a eu certes expansion en volume, consacrant une plus grande intégration à l'économie internationale mais surtout une modification de structure. Entre 90-93,

- ✓ 17,3% des ressources de la nation étaient exportées contre 22,7% entre 1994-97 ;
- ✓ 31,8% des ressources de la nation étaient importées contre 37,1% entre 1994-97.

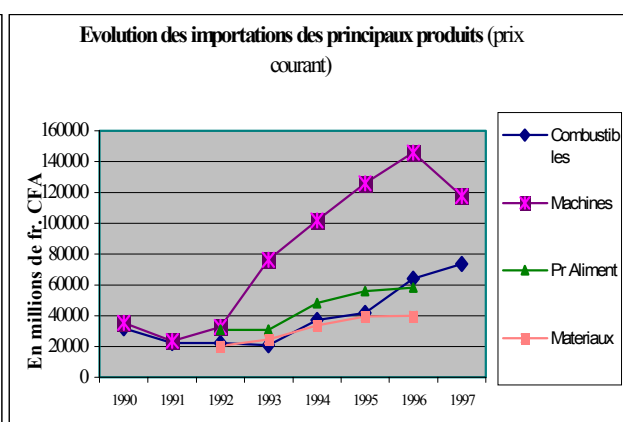
C'est dire que le commerce extérieur représente près de 60% (59,8%) de l'économie nationale.

◆ Jusqu'en 1996, le coton a été de loin le principal produit d'exportation. Depuis 1997, les exportations d'or tendent vers la parité avec celles de coton. Une telle modification structurelle est de nature à réduire la vulnérabilité de l'économie du pays aux chocs exogènes. Alors que les recettes d'exportation du coton sont soumises à la fois aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours du marché international, celles de l'or n'ont pas cette double dépendance.

Graphique 7



Graphique 8

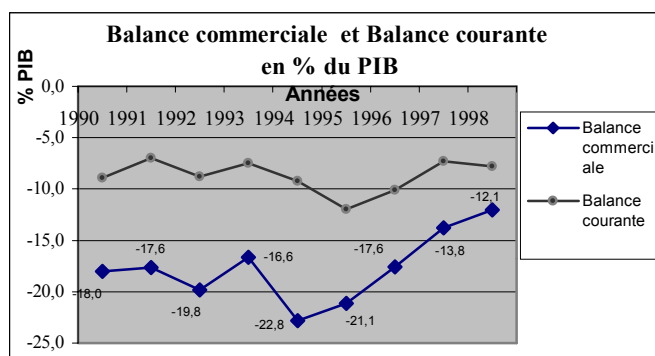


◆ La croissance des importations a été essentiellement le fait des importations de machines (Machines, appareils et engins mécaniques, voitures, tracteurs, machines électriques). Les combustibles constituent le deuxième poste d'importation. La facture pétrolière a augmenté régulièrement depuis 1994 tandis que les importations de produits alimentaires, un des postes les plus importants au début de la décennie, tendent à se stabiliser.

◆ La balance commerciale est restée chroniquement déficitaire tout au long de la période. Le déficit moyen annuel a été de 17,7% du PIB. Depuis la dévaluation de 1994, on observe une nette tendance à la résorption de ce déficit : 12,1% du PIB en 1998. La situation reste néanmoins préoccupante : même si toutes les ressources additionnelles que l'économie secrète annuellement (croissance du PIB) sont exportées, la balance commerciale restera déficitaire. L'analyse du déficit fait ressortir la part prépondérante du déficit des services : 68,5% du déficit est imputable à la balance des services sur la période 1990-98 ; la proportion remonte à 71,7% sur la période 94-98.

◆ Toutefois, le solde des transferts courants est resté positif, ceci pas seulement à cause du solde des transferts des Administrations Publiques : les autres secteurs ont représenté en 1995 et en 1996 respectivement 44,6 et 46,9% du solde du total des transferts courants. Grâce à ces transferts courants, la balance courante est restée entre - 7 et - 9% du PIB, soit une moyenne sur la période, de -8,7% du PIB (voir graphique 9).

Graphique 9

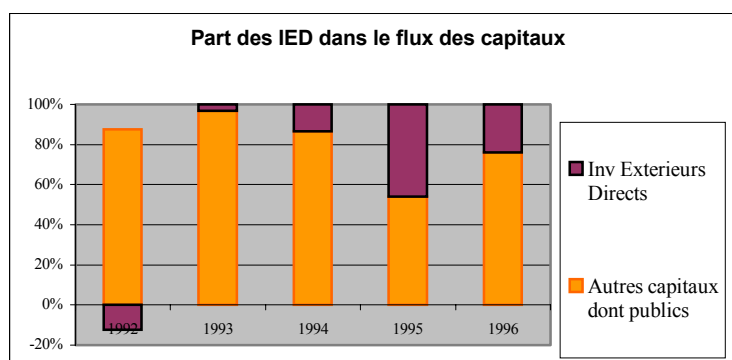


1.1.3 Flux de capitaux extérieurs

◆ Le flux de capitaux ont doublé en terme courant entre 1990 et 1998; ceci signifie une stagnation voir une baisse en terme réel du fait de la dévaluation de 1994. En terme de PIB, le flux net a été de 5,3% en moyenne entre 90 et , soit 25% de la FBCF.

◆ Il s'agit de capitaux extérieurs publics pour l'essentiel, l'investissement direct privé étant marginal jusqu'en 1993. Après une phase de désinvestissement en 1992, l'investissement privé direct (IED) a fait une timide remontée pour s'établir à environ 24% du total des flux en 1996 (graphique 10).

Figure 10



1.1.4 La dette publique extérieure

◆ Le niveau d'endettement du pays est très élevé. L'encours de la dette publique a été tout au long de la décennie supérieure à la production nationale. Entre 1990 et 1999, la dette publique extérieure a représenté en moyenne 112% du PIB annuel ; c'est seulement en 1999 qu'elle a été pour la première fois au cours de la décennie, inférieure au PIB.

◆ Malgré cet endettement lourd et croissant, le service de la dette après un épisode de hausse au milieu de décennie, connaît une tendance à la baisse depuis 1995 (tableau 2). Comparé aux

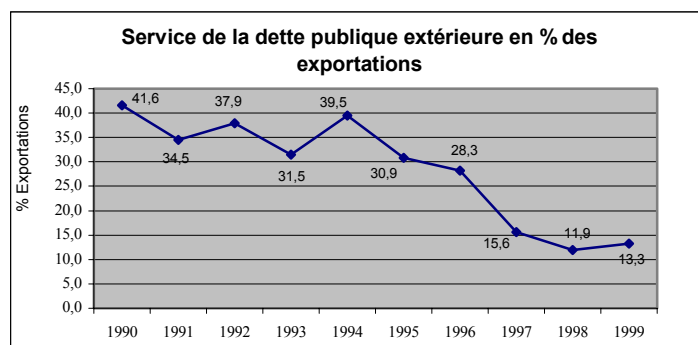
exportations de biens et services, le service de la dette ne représente plus que 12 à 13 % de celles-ci en fin de décennie, contre 25 à 40 % en début de décennie.

Tableau 2: Comparaison de la Dette publique extérieure et de son service avec le PIB et les exportations de biens et services

Années	Dette publique extérieure (en millions de fr. CFA)	Dette publique/PIB (%)	Service de la dette publique extérieure (en millions de fr. CFA)	Service dette/Exportations de biens et services(%)
1990	673800	100,1	47400	41,6
1991	700900	101,2	42900	34,5
1992	730300	101,2	44200	37,9
1993	773900	108,7	40900	31,5
1994	1576600	161,1	88800	39,5
1995	1395000	117,6	80200	30,9
1996	1498000	113,6	74800	28,3
1997	1614800	113,5	56300	15,6
1998	1684300	105,8	43600	11,9
1999	1618000	96,9	49900	13,3

Source : DNP « Situation économique et sociale du Mali en 1999 et perspectives pour 2000 »

Graphique 11



1.2. Le Bilan de l'Aide Extérieure

◆ Volume et structure de l'aide

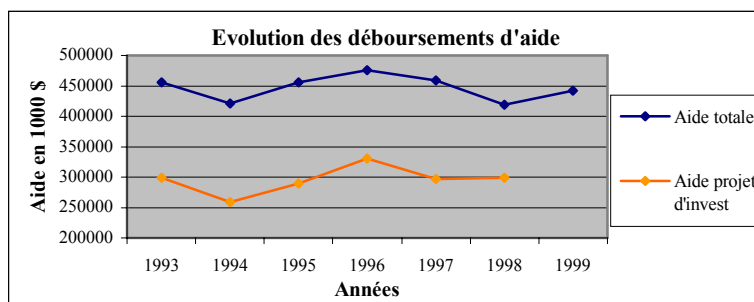
L'aide concerne :

- ✓ Les projets d'investissement (sans coopération technique) ;
- ✓ La coopération technique liée ou non aux projets d'investissement;
- ✓ Les programmes économiques et l'appui à la balance des paiements ;
- ✓ L'aide alimentaire et les secours d'urgence.

De 1993 à 1999, le volume de l'aide déboursée est resté autour de 450 millions de \$ soit en moyenne 17,4% du RNB . Ce volume correspond à 50 \$ par tête d'habitant en moyenne (environ 17% du revenu moyen par tête qui est de l'ordre de 280 – 290 \$) .

Son évolution en volume (en \$ US) traduit une stagnation (voir graphique 12). En terme relatif, la baisse est par contre marquée : de 17 à 20 % du RNB avant 1998, elle n'en fait plus que de 15% à partir de 1998.

Entre 60 et 70% de l'aide concerne les projets d'investissement contre 15 à 20% pour l'aide budgétaire. La part des programmes et appui à la balance des paiements a fortement baissé entre 1993 et 1999 : de 15 à 20% avant 1995, elle a été en moyenne de 8 % entre 1995 et 1998.



Au plan sectoriel , la modification structurelle en défaveur de l'agriculture est notable : de 27,0% en 1993, la part de l'agriculture baisse régulièrement au fil des années pour n'être que de 8,4% en 1998. La part des secteurs éducation et santé pris ensemble, après le fléchissement connu en 1996 (14,6% contre 21,8% en 1995), est devenue supérieure à celle de l'agriculture en 1998 : 20,1% contre 8,4%.

◆ Efficacité de l'aide

Il est difficile de mesurer l'impact de l'aide. Cependant on peut affirmer qu'elle joue un rôle capital puisque 80% du budget d'investissement du pays en proviennent. C'est par ce biais qu'on peut lui attribuer une part importante des progrès récents en matière d'éducation et de santé : augmentation substantielle du taux brut de scolarisation (28% en 1992, 43% en 1996, 50% en 1997) , augmentation de l'accessibilité aux services de santé. Toutefois, les spécialistes estiment que les résultats des projets d'investissement sont en deçà du souhaitable. La revue de l'aide déboursée au Mali au cours de la décennie 90 aboutit à des résultats très mitigés. On estime que seulement 55% des projets sont efficaces, que 25% le sont partiellement et 20% pas du tout. Les raisons qu'on donne de ce manque d'efficacité sont multiples et principalement d'ordre institutionnel. On cite principalement:

- ✓ Le peu de coordination fonctionnelle;
- ✓ La faible intégration des actions dans la gestion nationale ;
- ✓ L'ambiguïté de la perception qu'en a la population.

La nécessité actuelle de l'aide est reconnue par tous ; s'en passer doit être une perspective de long terme. Sa réforme paraît un impératif, pour qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'on en attend.

1.3. Bilan Social

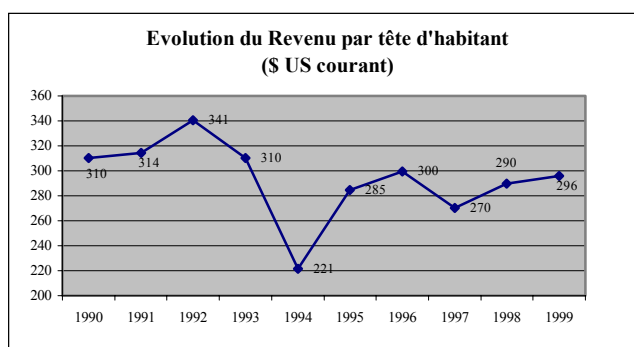
1.3.1 Les stigmates de la pauvreté

La pauvreté au Mali, est un phénomène endémique et général. Le seuil de pauvreté, calculé sur la base d'un besoin calorifique de 2450 kilocalories / jour par adulte, correspond à une dépense annuelle par tête de 103.130 F.CFA en 1998 (174 \$ de 1998). Par rapport à cette norme, 69% de la population malienne en 1998 sont considérés comme pauvres. Environ 90% de ces pauvres étaient du milieu rural.

❖ Les revenus et dépenses des ménages attestent cette pauvreté

◆ Le revenu par tête d'habitant est très faible : en moyenne 87995 F.CFA entre 1990 et 1993 et 153695 F.CFA au cours de la période 1994-1999 c'est à dire après dévaluation du franc CFA. En fin de décennie, la baisse du revenu réel par tête est notable, par rapport à la période 1990-93. Exprimé en dollar, le revenu par tête stagne depuis 1995 entre 260 et 300\$ (contre 908 \$ en 1997 pour les pays en développement et 245\$ pour les PMA) alors qu'il était supérieur à 300 \$ avant 1994 (tableau 12).

Tableau 12



Source : DNSI « Comptes de la Nation »

◆ L'évaluation par enquête, des dépenses de consommation des ménages, atteste cette faiblesse de revenu. La dépense moyenne par tête a été de 79.011 F.CFA en 1994 (Source : Enquête malienne de conjoncture économique et sociale). La dépense alimentaire représente une part considérable de la dépense totale par tête : 77,7 % de la dépense totale par tête sont consacrés à l'alimentation (54,6 % pour la capitale Bamako). Ceci est une des caractéristiques de la structure des dépenses des ménages à bas revenu.

❖ Le chômage: une jeunesse en manque de perspective

◆ Selon les résultats de l'enquête « EMCES », l'agriculture est l'activité dominante : 64% (73,1% en milieu rural) des emplois sont agricoles, donc peu qualifiés. Même en milieu urbain, les emplois sont peu qualifiés : les emplois de vendeurs (20 à 30%), d'ouvriers (10 à 15%) et d'employés non qualifiés (9 à 10%) sont les plus dominants. Le caractère informel de l'emploi est fort marqué : seulement 10,1% des emplois sont du secteur structuré. Les femmes occupent 65,4% des emplois du secteur informel contre 16,9% dans le secteur structuré. Une caractéristique importante est aussi le fait que la grande majorité des employés soit peu instruite : 81,6% sont sans instruction, 13,0% sont d'un niveau équivalent à 6 années d'études.

◆ Le taux global de chômage a été établi en 1994 à 1,78%. Les différences entre milieux et sexes sont grandes. A Bamako, le taux de chômage a été estimé à 14,9% (13,8% pour les hommes et 16,3% pour les femmes). Les jeunes sont particulièrement atteints : à Bamako, 48,3% des chômeurs ont moins de 25 ans (40,8% pour les autres communes urbaines hors District de Bamako) et 68,9% ont moins de 30 ans. Près des trois quarts des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi. Sans expérience professionnelle, ces chômeurs sont par ailleurs peu instruits puisque 67,5% ont au plus un niveau d'instruction équivalent à 6 années d'études.

❖ Le niveau d'éducation de la population et l'accès aux services d'éducation

Le niveau d'instruction est très bas : on estime en 1997 que seulement 29,97% des personnes de 15 à 54 ans savaient lire et écrire (42,27% pour les hommes et 18,45% pour les femmes). La situation a tendance à s'améliorer puisque le taux d'alphabétisation atteint 31,04% en 1998 alors qu'il n'était que de 20% entre 1991 et 1994.

Le taux de scolarisation au premier cycle scolaire (6 premières années) était d'environ 51% en 1998/99 (42,2% pour les filles). Si on note qu'en moyenne et pour la même période, un maître encadrait 77 élèves du premier cycle scolaire et que le nombre moyen d'élèves par classe était de 70, on donne une mesure de l'effort qui reste à faire pour arriver à un taux de scolarisation de 80%. Pour le deuxième cycle de formation, le ratio élèves / salle de classe est de même élevé : 48 élèves par classe en 1998/99.

❖ **L'état de santé et l'accès aux services de santé**

Le taux de morbidité est très élevé en raison de la forte prévalence du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques, aggravée par le SIDA. La morbidité suite à ces trois maladies a représenté 67,4 pour 1000 en 1997.

Les taux de mortalité infantile et juvénile sont des plus élevés dans le monde. La mortalité infantile (0 à 1 an) est de 122,5 pour 1000 enfants (104 pour 1000 en moyenne pour les PMA) tandis la mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) s'établit à 237,5 pour 1000. La mortalité maternelle est l'une des plus élevées de la sous région : 577 pour 100.000 naissances vivantes (estimation pour 1989-1994) contre 555 au Sénégal (1986-92), 597 en Côte d'Ivoire (1988-94) et 652 au Niger (1979-92).

Le fort niveau de morbidité et de mortalité est en rapport avec la malnutrition, les mauvaises conditions de vie des populations et leur faible accès aux services de santé.

- ◆ On note en effet des signes inquiétants de malnutrition. Il a été établi qu'en 1995/96 :
 - ✓ 24,5% des enfants de 0 à 3 ans souffraient de malnutrition chronique ;
 - ✓ 43,3% des enfants de 0 à 3 ans souffraient d'une insuffisance pondérale ;
 - ✓ le taux de malnutrition maternelle était de 15,9%.

- ◆ En 1998, seulement 12,6% de la population totale du pays avaient accès à l'eau potable et moins de 50% de la population urbaine y avaient accès.

- ◆ La couverture sanitaire est faible : en 1997 seulement 24% de la population (non compris le Nord) étaient à 5 km au plus d'un centre de santé ; 38% de cette population étaient à 15 km au plus d'un centre de santé. La situation s'est améliorée en 1999 sans devenir satisfaisante : 59% de la population étaient à moins de 15 km d'un centre de santé. Les centres de santé sont par ailleurs peu fréquentés : en 1999, 0,17 contact par personne et par an, c'est à dire que 8 personnes sur 10 (0,8) restent une année, sans aucun contact avec les services de santé. En 1997, seulement 53 % des accouchements étaient assistés par un personnel médical (79,3% en milieu urbain et 24,4 en milieu rural), contre 51,7% pour l'ensemble des PMA et 64,4% pour l'ensemble des pays en développement.

- ◆ La couverture vaccinale anti-rougeole des enfants de 12 à 23 mois a stagné autour de 50-57% depuis 1995 : 52% en 1995, 57% en 1996 et 56,8% en 1999. La couverture est tout de même de 84,0% en 1999 pour le BCG.

1.3.2 L'évolution politique: les difficultés d'une démocratie naissante

❖ **La fin de la période de l'arbitraire**

La révolution sociale de mars 1991 a mis fin au régime du parti unique constitutionnel et au régime d'exception. Une nouvelle constitution, une charte des partis politiques et un nouveau code électoral ont présidé à la naissance de la troisième république.

❖ **Pluralisme politique et liberté d'expression deviennent effectifs**

Une quarantaine de partis politiques voit le jour. La presse privée, a priori indépendante, naît et grandit, avec quelques dérapages, aux sanctions contestées. Il y a des sérieuses entorses à la

déontologie. Jeune, cette presse manque de ressource et d'expérience ; elle est sans grande capacité d'investigation et reste ainsi cantonnée dans le rôle de presse d'opinion, au risque de perdre toute crédibilité.

Au plan social, des revendications catégorielles s'expriment. La crise scolaire, latente depuis une décennie éclate au grand jour. Revendications catégorielles, jeu politique et cri d'une jeunesse en manque de perspective se mêlent pour la faire perdurer. Face à cela, l'administration publique n'est pas préparée à composer avec la société civile. Des signes d'une crise de confiance aux institutions et en l'administration en particulier, apparaissent : contestations violentes avec destruction de biens, désobéissance civile etc..

❖ **Les difficultés politiques et les solutions de sortie de crise**

Cette insuffisance de préparation à la gestion des espaces de liberté et à celle des nouvelles institutions démocratiques, a eu pour conséquence :

- ✓ la dissolution anticipée de l'Assemblée Nationale, l'annulation des élections législatives du 13 avril 1997, suite à leur mauvaise organisation,
- ✓ et le raidissement du jeu politique.

• **L'apaisement du front syndical**

Les politiques ont eu la sagesse de s'engager dans des négociations pour calmer les différents fronts. Au plan politique, la révision du code électoral a eu un effet de baume. Au plan social, une charte sociale a permis de calmer pour un temps, le front syndical. La gestion faite de la crise scolaire a eu par contre moins de succès.

• **La société civile en action**

La société civile s'organise de plus en plus à l'instar de la « Plate forme de la société civile ». En milieu rural, il existe plus de 2000 organisations villageoises plus ou moins structurées, souvent encadrées par les ONG. Ces dernières sont 700 en activité, couvrant le milieu rural et le milieu urbain. Leurs domaines d'intervention sont multiples : production agricole, élevage, santé, éducation et formation, hydraulique villageoise, création d'emploi, lutte contre la désertification, sécurité alimentaire, micro-finance. Les principales institutions de cette société civile ont gagné en notoriété et sont plus sollicitées et consultées par le Gouvernement.

1.3.3 De la gouvernance.

❖ **Des réformes économiques avec des difficultés sociales à court terme**

Des réformes institutionnelles et structurelles ont été mises en œuvre pour rationaliser la gestion budgétaire, stabiliser l'économie et la libéraliser. Ainsi a-t-on enregistré au plan économique et financier :

- ✓ Une absorption régulière des arriérés extérieurs depuis 1994 et une forte diminution des arriérés intérieurs ;
- ✓ La baisse notable du déficit budgétaire par suite de la maîtrise des charges de personnel ;
- ✓ L'amélioration du contrôle budgétaire par intégration des différents budgets et comptes spéciaux.

Les conséquences sociales à court terme ont été graves: davantage de chômage, une augmentation de la pauvreté par diminution de la consommation et baisse de l'offre de services sociaux (santé ,éducation). Des programmes sociaux ont été mis en place pour tenter de les atténuer.

❖ Du développement participatif

Avant 1991, la participation de la population à la gestion de l'économie était plutôt de forme. Depuis la révolution sociale, sa participation est devenue un peu plus effective, à travers des organisations de la société civile.

- Des cadres de concertation ont été créés ou redynamisés : le Conseil Supérieur du Travail (CST), le Comité de Développement du Secteur Privé (CDSP), le Comité National de Coordination Economique (CNPE) le Comité de Coordination et de Suivi de la stratégie du Développement Humain et de lutte contre la pauvreté au Mali, l'Initiative pour la Revue de l'Examen Participatif de l'Ajustement Structurel (IREPAS/SAPRIN MALI), le Conseil Economique Social et Culturel (CESC).
- Le Projet d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB) est salué, de la base au sommet, comme une pleine réussite de participation des populations à leur développement. Son extension voire sa généralisation est souhaitée par différentes catégories d'acteurs : certaines populations, administrations et municipalités, certains Bailleurs de Fonds, des membres de la société civile.
- Toutefois, certains membres de la société civile estiment que le niveau et la qualité de leur participation sont faibles. Ceci est analysé comme principalement dû (cf. GREAT « Ajustement structurel et consultation sociale au Mali » ; Version préliminaire ; décembre 1999) :
 - ✓ A l'insuffisance de la circulation de l'information,
 - ✓ Au caractère trop consultatif de la concertation (le Gouvernement n'est pas tenu de se conformer aux avis émis lors des consultations ; il donne l'impression de consulter pour la forme),
 - ✓ A la difficulté pour la société civile à faire le suivi et l'évaluation des mesures économiques et sociales et à leur insuffisance de structuration.

❖ La décentralisation

La décentralisation a été une revendication forte des populations, surtout celles du Nord. Elle est considérée par le Gouvernement comme un élément de l'approfondissement de la démocratie. Il faut également y voir un moyen de rendre plus efficaces la gestion de l'économie et de la société. Par ailleurs, en rapprochant l'administration (locale) des administrés, on escompte une meilleure participation de la population aux actions de développement et davantage de transparence dans la gestion du bien collectif.

Les efforts du Gouvernement en matière de décentralisation ont permis d'élaborer et de mettre en place un cadre normatif. Les organes de la décentralisation sont en place. Les 701 communes sont officiellement fonctionnelles.

Toutefois, il existe quelque scepticisme au regard du risque de raviver les particularismes régionaux voire locaux. On en a eu quelques épisodes lors du découpage du milieu rural en communes. D'aucun pense qu'il est impératif et très urgent de concevoir et réaliser un programme de formation-sensibilisation auprès des populations, ceci en tenant compte du fait que les 70% sont analphabètes.

❖ La lutte contre la corruption

Le gouvernement a inscrit dans ses priorités, la lutte contre la corruption. Cette volonté a conduit à une multiplication des structures et mécanismes de contrôle : inspections ministérielles , Contrôle Général d'Etat, Assemblée Nationale, section des comptes de la Cour suprême, Cour des comptes, commissions spéciales. Cet ensemble a, jusqu'à présent, manqué d'efficacité. La lutte contre la corruption reste une revendication forte des populations et de la société civile (opérateurs économiques notamment) ; elle fait partie des priorités actuelles et futures du Gouvernement du Mali.

2. Evaluation des facteurs ayant eu une incidence sur l'évolution économique et sociale de la décennie 90

2.1 Les contraintes

❖ Contraintes physiques

- *Enclavement du pays par rapport à l'extérieur grevant les coûts d'approche, enclavement de zones à potentiel de production élevé;*
- *Perte de fertilité des terres par érosion et du fait de leur mauvaise gestion..*
- *Le régime pluviométrique assez aléatoire.*

❖ Contraintes économiques et financières

- *Infrastructures économiques de base insuffisantes: voies de communication, moyens et matériels de transport et de stockage, unités de transformation, fourniture d'énergie et de service de télécommunication.*
- *Structure primaire de l'économie très marquée, la rendant vulnérable aux aléas climatiques (exemples 1991 et 1993). L'industrie naissante est essentiellement de l'agro-industrie dont la matière première provient de cette agriculture fortement tributaire des aléas climatiques.*
- *Le secteur informel, pourvoyeur d'emplois peu rentables, connaît un développement excessif ; il en résulte une gêne pour le développement du secteur formel.*
- *Exportations dominées par deux produits (coton et or qui totalisent près de 60% du total des exportations) rendant l'économie extrêmement sensible au marché international.*
- *La dette est pesante : le service de la dette représente entre 13 et 15% des exportations ; 20% des recettes budgétaires, 13% des dépenses budgétaires.*
- *Mauvaise maîtrise des paramètres de l'économie mondiale pour saisir les opportunités économiques offertes : faible représentation commerciale, manque d'information commerciale, insuffisance de la qualité et méconnaissance des normes, insuffisance des renseignements sur les avantages potentiels des accords commerciaux et traitement préférentiels dont le pays peut bénéficier.*
- *Capacité de gestion économique insuffisante ou insuffisamment utilisée.*

❖ Contraintes de ressources humaines

- *Ressources humaines insuffisante ou inadaptée: le niveau d'instruction est bas ; il existe un manque notable de main d'œuvre qualifiée .Dans le domaine des affaires principalement ,manque de personnel spécialisé. La productivité du travail est faible comparée à celle de certains pays voisins. La forte morbidité diminue sensiblement la capacité de travail.*

❖ Contraintes institutionnelles

- *L'administration malienne est encore caractérisée par la prédominance de la fonction de contrôle et de répression, le manque de transparence, l'inefficacité des procédures, la lenteur et le cloisonnement des services, l'absence de communication et l'incapacité de s'adapter à de*

nouvelles fonctions. Sa réforme, entreprise depuis les années 1980, a permis de rationaliser son cadre formel sans pouvoir améliorer son fonctionnement interne.

- *L'appareil étatique actuel n'est pas suffisant pour accompagner efficacement la décentralisation considérée comme la voie principale de la consolidation de la démocratie.*
- *Le dysfonctionnement de la justice est notoire et est dû: au déficit en personnel, à une infrastructure inadéquate, à la désuétude de la législation, au déphasage entre droit moderne et droit coutumier. Il subsiste une suspicion à tous les niveaux ; particulièrement les opérateurs économiques soupçonnent la justice de ne pas être à la hauteur.*

❖ **Contraintes sociales**

- *Un projet de société insuffisamment explicité avec superposition et quelquefois juxtaposition, au plan économique, de la tradition et de la modernité. La gestion de l'entreprise individuelle et familiale s'en ressent.*
- *Certaines réformes économiques nécessaires se heurtent à la pesanteur sociale (privatisation, réduction des effectifs, restructuration d'unités économiques, application des réglementations);*
- *Le chômage, notamment des jeunes, crée le désarroi et rend la société plus permissive au népotisme et à la corruption.*
- *Insuffisance de la capacité d'organisation et d'action de la société civile.*

2.2 Les facteurs favorables

Facteurs favorables endogènes au pays

- ❖ **La pluviométrie favorable de 1994-1999 :** *ceci explique en partie la croissance soutenue de cette période .*
- ❖ **L'évolution politique et les dividendes de la démocratisation:**
 - *Relative plus grande efficacité économique suite à la bonne gouvernance;*
 - *Relatif apaisement du front social.*
- ❖ **Des opportunités économiques ont été saisies:** *la riziculture irriguée, l'expansion de l'agriculture cotonnière avec ses incidences sur la production céréalière, sur la production oléagineuse et sur l'élevage, l'exploitation des ressources minières, les bénéfices de la libéralisation de l'économie.*

Facteurs favorables exogènes au pays

- ❖ **Les transferts privés reçus des émigrés.**
- ❖ **Les effets positifs de l'économie sous-régionale :** *ces effets sont perçus en termes d'exportations de proximité : bétail, céréales, légumes et produits de cueillette, produits manufacturés. La part dans ses exportations totales des exportations du Mali vers les autres pays de l'UEMOA, est passée de 5% environ entre 1995 et 1997 à 13% en 1999.*

- ❖ **Les effets de la dévaluation et ceux de la conjoncture favorable du marché international du coton.**
- ❖ **Le volume de l'aide publique:** *aides publiques extérieures à la restructuration économique comme dividendes de la démocratisation et à une meilleure gouvernance.*
- ❖ **La réduction de la dette.**

3. Quelques succès.

3.1 La santé communautaire en action.

- *Baisse nette de la mortalité infantile et juvénile malgré une aggravation de la malnutrition;*
- *Plus grand accès des populations défavorisées aux soins de santé primaire: davantage d'accouchements assistés, de suivi médical des enfants (carnet de santé) ; augmentation du taux de vaccination;*
- *Extension de la couverture sanitaire et une plus grande accessibilité de la population aux infrastructures de santé ;*
- *Eradication de certaines maladies invalidantes alors que d'autres sont en voie de l'être.*
- *Stabilisation du taux de prévalence du VIH.*
- *Développement des associations de santé communautaire.*

3.2 Les avancées de l'éducation

- *Amélioration du taux brut de scolarisation, particulièrement pour les filles;*
- *Développement des infrastructures scolaires.*
- *L'expérience positive de l'école communautaire.*

3.3 La gestion de l'économie nationale

- *Les équilibres macroéconomiques sont mieux respectés;*
- *Le budget de l'Etat est devenu plus social :la part des secteurs sociaux dans le budget est passée de 32% en moyenne entre 1993 et 1996 à 45% en 1997-1998 ;*
- *Les orientations économiques fondamentales sont définies selon un processus plus participatif*
- *La croissance économique est soutenue depuis 1994: le PIB par tête croit à un taux supérieur à 2,5% l'an.*

4. Le devenir souhaité et les évolutions économiques et sociales nécessaires

L'étude nationale prospective « Mali 2025 » a permis de définir le devenir souhaité par la majorité des Maliens, sous la forme d'une vision.

4.1 La vision de la société malienne

La vision de la société malienne à l'horizon 2025: *"Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne, dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir, pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir (cf. rapport « Etude Nationale Prospective MALI 2025 »).*

Cette vision est résolument volontariste. *« Elle invite à une attitude pro-active qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour provoquer les changements souhaités. »* Elle correspond au scénario d'évolution de la société et de l'économie où pragmatisme économique et synergie sociale se combinent pour tourner dos à l'impasse économique et au désarroi social. Cette société souhaitée est caractérisée par les traits fondamentaux ci-après.

« Une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité »

- Les Maliens se retrouvent et se reconnaissent dans une nation et une culture commune dans le respect de sa diversité.
- Sont apaisées, les velléités de contestations ethniques ou régionales qui ont pu, un moment, déstabiliser l'unité nationale.
- Des schémas régionaux d'aménagement et de développement, ont été mis en œuvre, pour assurer une meilleure répartition spatiale des fruits du développement économique et social ; les disparités entre régions ont été réduites.
- Les avantages comparatifs de chaque région ont été exploités rationnellement et une complémentarité s'est installée entre les différentes régions du pays. Les échanges inter-régionaux de tous ordres se sont accrus.
- Le pouvoir administratif, réinstallé partout dans ses rôles et ses prérogatives a su recueillir l'adhésion et la reconnaissance des populations et a permis de consolider ce climat de paix.
- Le renforcement de l'unité et de la cohésion nationale, s'est appuyé sur un socle culturel réhabilité par la restauration des valeurs positives ancestrales. Ainsi, sont-ils devenus références aux comportements individuels et collectifs, des valeurs telles que : le respect de l'autorité des parents, des aînés et de la hiérarchie sociale, la cohésion, l'entraide et la solidarité, l'honnêteté et l'intégrité, la « connaissance de soi » (humilité), la tolérance, l'entente, le travail et la fierté.
- Le patrimoine culturel est réhabilité et revalorisé en matière de musique, théâtre, conte, proverbe, anecdote, art plastique. S'est développé un tourisme de culture qui contribue au rayonnement du Mali à l'extérieur.
- Le Mali convaincu de l'universalité de la culture, est resté ouvert au reste du monde pour un enrichissement mutuel.
- Le Mali, en raison de sa laïcité, a su contenir les tentatives de débordement confessionnel. La société fonctionne par la concertation, le dialogue, la tolérance, le respect, la médiation et le recours à la justice.

« Une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale »

La bonne gouvernance est de rigueur en 2025 ; la situation se caractérise par ce qui suit.

- Un Etat pragmatique et une administration performante.

- Une démocratie consensuelle.
- Une décentralisation réussie.
- Une bonne gestion des affaires publiques et privées et une corruption maîtrisée.

« Une économie forte, diversifiée et ouverte »

Cette économie a les caractéristiques ci-après.

- Une économie diversifiée et en forte croissance.
- Une bonne situation des finances publiques, de la monnaie et des échanges extérieurs.
- Un financement de l'économie assuré par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers.
- Une économie compétitive au sein d'une entité régionale intégrée.

« Des infrastructures et un cadre environnemental améliorés »

- Des infrastructures de transport et de communication, appropriées.
- Une sécurité énergétique assurée.
- Un cadre de vie amélioré et des ressources naturelles protégées.

« Un progrès social certain »

- Des ressources humaines performantes.
- Un climat social apaisé.

4.2 Le cadrage économique et social pour réaliser le devenir souhaité

Pour que cette vision ait des chances de se réaliser, il faut agir de façon volontariste pour faire évoluer la société et l'économie du Mali dans le sens souhaité. L'analyse structurelle de la société et de l'économie (faite dans le cadre de l'étude « Prospective Mali 2025 ») a permis d'identifier les déterminants et les instruments en faveur de la réalisation des ambitions sociales et économiques.

◆ Les ambitions

- ✓ Une population efficacement au travail :des ressources humaines performantes avec des possibilités d'emploi ;
- ✓ L'expansion de la production agricole ;
- ✓ Une croissance économique forte et durable.

◆ Les déterminants

L'analyse structurelle montre que ces ambitions ne peuvent se réaliser qu'en mettant en place une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale. Il faut de la bonne gouvernance et les déterminants en sont :

- ✓ La redéfinition du rôle de l'Etat ;
- ✓ La modernisation de l'administration ;
- ✓ Le renforcement de la capacité de gestion de l'économie (Etat, collectivité, secteur privé) ;
- ✓ La réussite de la décentralisation ;
- ✓ Le renforcement de la capacité du Mali à mieux gérer les déterminants extérieurs (Institutions internationales, aides, marchés internationaux, effets de la globalisation de l'économie) pour que ceux-ci contribuent à la réalisation des ambitions et non à la contrarier.

La capacité de négociation de l'Etat, l'aptitude des médias nationaux à informer objectivement et amplement les citoyens, sont des aspects essentiels de ces déterminants.

◆ Les principales conditions et les leviers pour l'action

Les défis majeurs sont :

- ✓ La réalisation d'investissements importants ;
- ✓ Une politique cohérente, d'urbanisation et d'urbanisme mise en œuvre de façon efficace ;
- ✓ Le développement des moyens de communication et des échanges entre groupes sociaux.

Le relèvement du niveau d'éducation de la population et l'amélioration de son état de santé sont des enjeux sociaux majeurs. Ils constituent par ailleurs des leviers indispensables pour un développement économique et social harmonieux.

◆ **Un impératif**

Le développement de la production et de la distribution de l'énergie apparaît comme un impératif.

Ambitions, déterminants, leviers, enjeux et impératifs conduisent à formuler un schéma stratégique de développement en sept grandes composantes :

- ✓ Développement institutionnel garantissant la paix et assurant un cadre adéquat de développement économique et social.
- ✓ Développement social, facteur de paix, assurant une plus grande valorisation des ressources humaines.
- ✓ Développement des infrastructures de base pour donner assise au développement du secteur privé, lequel permet de diversifier et de fortifier l'économie.
- ✓ Développement de l'agriculture pour faire jouer rapidement les avantages comparatifs du Mali
- ✓ Développement de l'industrie en valorisant les ressources locales comme moteur de diversification de l'économie
- ✓ Développement du commerce
- ✓ Protection de l'environnement pour des raisons de durabilité du développement économique

4.2.1 Le cadrage institutionnel

Afin de mettre en place une organisation politique et institutionnelle garante du développement social et économique ainsi que de la paix sociale, il est envisagé de réaliser un programme de développement institutionnel. Ce programme comporte trois grands axes stratégiques (cf. Mission de Décentralisation et des Ressources Institutionnelles : « Conception d'un cadre logique pour la mise en œuvre du Programme de Développement Institutionnel - PDI- »).

- ✓ La consolidation du processus démocratique ;
 - ✓ L'amélioration des prestations des services publics, avec un volet spécifique pour la réforme de l'aide extérieure;
 - ✓ L'amélioration des performances de l'appareil judiciaire.
- ◆ La consolidation du processus démocratique se fait avec :
- ✓ L'émergence d'une société civile capable de se poser en contre poids des pouvoirs publics et d'assurer la formation-sensibilisation des populations;
 - ✓ L'émergence d'une presse « professionnelle », compétente et objective ; véritable contre pouvoir ;
 - ✓ Le renforcement de la capacité des collectivités à assumer convenablement leurs compétences ;
 - ✓ Le renforcement de la sécurité publique et la sauvegarde des intérêts collectifs.

- ◆ L'amélioration des services publics passe par :
 - ✓ Le recentrage du rôle de l'Etat et des missions de service public en vue de créer les conditions favorables au développement du secteur privé ;
 - ✓ La déconcentration pour davantage rapprocher le service public du citoyen ;
 - ✓ L'augmentation de l'efficacité du service public en tant qu'outil de développement ;
 - ✓ Une meilleure gestion des agents de l'Etat.
 - ✓ La motivation des agents de l'Etat ;
 - ✓ Une meilleure allocation des ressources budgétaires de l'Etat en fonction de leurs impacts économiques et sociaux;
 - ✓ Une plus grande responsabilisation des ordonnateurs secondaires du budget de l'Etat ;
 - ✓ La lutte efficace contre la corruption ;
 - ✓ La moralisation de la vie publique ;
 - ✓ La transparence et la responsabilisation dans la gestion des affaires publiques ;
 - ✓ La mise en place d'un système national de planification prenant en compte les changements en cours : décentralisation territoriale, intégration économique régionale, libéralisation économique, mondialisation de l'économie ;
 - ✓ Le renforcement des capacités nationales en matière de prévision macro-économique, de prospective, de gestion de l'aide publique au développement ;
 - ✓ La prise en compte de la gestion de l'environnement.

- ◆ La réforme de l'aide est en cours . Elle vise une meilleure utilisation de l'aide et une augmentation de son efficacité. Ceci demande :
 - ✓ Une clarification et simplification des missions des structures chargées du pilotage et de la coordination de l'aide ;
 - ✓ Une harmonisation des procédures et conditions de mise en œuvre des actions de coopération ;
 - ✓ La mise en place de mécanismes de coordination et d'arbitrage intra, intersectoriels et spatiaux de l'aide ;
 - ✓ Le renforcement des capacités nationales et locales ;
 - ✓ La mise en place d'un système d'information permanent sur les activités de coopération ;
 - ✓ L'implication de la société civile à tous les niveaux de conception et de gestion de l'aide ;
 - ✓ L'intégration du système de coopération dans les circuits économiques et financiers nationaux.

- ◆ L'amélioration de la performance de l'appareil judiciaire nécessite :
 - ✓ Le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'appareil judiciaire ;
 - ✓ Le rapprochement de la justice du justiciable ;
 - ✓ La transparence de la justice ;
 - ✓ L'adaptation de la législation et de la réglementation aux missions économiques, sociales et culturelles, tant nationales qu'internationales ;
 - ✓ La simplification de la justice ;
 - ✓ L'amélioration des rapports entre les acteurs de la justice
 - ✓ L'implication de la société civile.

Deux axes du PDI sont au stade opérationnel : le programme de renforcement de la déconcentration et d'appui à la décentralisation (PNRDAD) et le programme de développement de la justice (PRODEJ). La consolidation du processus démocratique est prise en compte transversalement par le PNRDAD et le PRODEJ et spécifiquement par le programme de développement de la société civile.

4.2.2 Le cadrage social

Le développement social est un enjeu social et un levier économique. Il est indispensable d'améliorer l'état sanitaire et social de la population pour sa meilleure contribution au développement économique et social. Aussi, la priorité est-elle donnée à l'éducation, à la santé et à l'action sociale.

En matière d'éducation, il faut améliorer considérablement le niveau d'instruction de la population et lui donner une formation professionnelle adéquate. Le programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) a vocation de réaliser cela à l'horizon 2008.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, on vise l'extension de la couverture sanitaire et l'amélioration pérenne de la qualité des services de santé.

Dans le domaine de l'action sociale, la lutte contre l'exclusion prend en compte la réduction de la pauvreté et de façon spécifique l'amélioration de la condition de la femme, l'accès à l'emploi.

4.2.3 Le cadrage macroéconomique

Au plan économique, il faut planifier et gérer une croissance forte et durable, à base élargie et réductrice de pauvreté. L'économie doit être compétitive dans un espace régional intégré avec un système de financement performant. Le cadrage macroéconomique permettant de donner les grandes lignes directrices pour réaliser ces objectifs, a été fait par simulation par la Direction Nationale de la Planification, à l'aide d'un modèle marco-financier. On se donne une variable cible, des contraintes à respecter et des hypothèses de travail.

Variable cible : PIB par tête et par an garanti, de l'ordre de 300.000 F. CFA à l'horizon 2010.

Contraintes à respecter

Diversification économique
Faible endettement
Assainissement des finances publiques
Réduction de la pauvreté

Hypothèses

La Paix sociale
Le Taux de croissance de la population :2,2% par an.
L'investissement privé est encouragé, suscité.
L'efficacité de l'investissement augmente : le Coefficient marginal de capital (ICOR) passe de 4 à moyen terme à 3 à long terme, suite à une plus grande participation du privé.
L'environnement institutionnel et juridique est amélioré
Une plus grande valorisation des ressources humaines ; la productivité de la main d'œuvre augmente
L'attraction de l'économie sur les investisseurs privés est augmentée.
Le financement du secteur social est assuré par le budget de l'Etat, les collectivités et l'aide extérieure qui va en diminuant.

Les grandes perspectives de l'économie malienne à l'horizon 2010 qui se dégagent sous ces conditions sont les suivantes.

◆ **Le taux de croissance du PIB sera de 6,5% au cours de la période 2001-2005 et de 9,2% par an en moyenne au cours de la période 2006-2010.** La structure du PIB sera modifiée en faveur du secteur secondaire (21% du PIB) en défaveur du tertiaire qui passe de 38 voire 39% à 37% 170.530 en 1999 à 213.704 en 2005 puis à 297.660 en 2010. (458 \$ au taux nominal de 650).

◆ **L'effort d'investissement est important : 26,2% en moyenne du PIB entre 2001 et 2005 et 28% entre 2006 et 2010.** Cet effort correspond à un volume d'investissement de l'ordre de 540 milliards par an au cours de la première période et à 750 milliards par an en moyenne au cours de la deuxième période.

◆ Le financement de l'économie sera assuré par l'Etat et les bailleurs de fonds dans les domaines des infrastructures de base et des services sociaux, par le secteur privé dans les domaines du transport et télécommunication, de l'agro-industrie et divers services.

◆ **Par contre la pression fiscale augmentera pour atteindre 20% du PIB en 2010.** De même, on s'attend à une stabilisation de la part de la masse salariale en terme de recettes fiscales : cette part représentera 25% des recettes fiscales.

Tableau 3 : Eléments de perspectives économiques à moyen et long termes

Postes	Estimations		Prévisions					
	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2010
Croissance du PIB								
PIB global à prix constant (%)	6,6	4,7	-1,2	6,9	8,7	9,0	9,2	9,2
Primaire	9,0	5,4	-12,8	13,2	9,2	9,7	10,2	
Secondaire	2,4	6,5	22,2	0,4	9,7	9,7	9,7	
Tertiaire	6,2	4,2	-0,8	3,2	8,3	8,3	8,4	
Contribution à la croissance (%)								
Primaire	2,9	2,1	-0,5	2,8	3,6	3,7	3,8	
Secondaire	1,2	0,9	-0,3	1,4	1,8	1,9	2,0	
Tertiaire	2,6	1,8	-0,5	2,6	3,3	3,4	3,4	
Structure du PIB (%)								
Primaire	43,4	43,6	38,5	40,8	41,0	41,2	41,6	40
Secondaire	17,7	18,0	22,3	21,0	21,2	21,3	21,4	23
Tertiaire	38,9	38,3	39,2	38,2	37,9	37,5	37,0	37
Population (en milliers)	9.790	10.027	10.247	10.473	10.703	10.939	11.179	12.464
PIB en valeur (Milliards de F.CFA 1999)	1.669,5	1.748	1.727	1.846	2.007	2.187	2.389	3.710
PIB par tête (F. CFA)	170.530	174.333	168.530	176.266	187.514	218.393	213.704	297.657
PIB par tête en \$ (1\$=650 CFA)	262	268	259	271	288	336	329	458
Taux d'investissement en % du PIB								
Investissement global	20,0	20,4	22,1	26,0	26,9	27,6	28,3	28
Investissement public	6,5	7,5	8,7	9,6	10,5	11,4	12,3	
Taux d'épargne intérieure	10,0	8,2	13,4	23,2	22,7	22,3	24,3	
ICOR (coefficient de capital)	3,0	4,3		3,8	3,1	3,1	3,1	
Taux de FBCF (% PIB)								
FBCF totale	18,7	18,0	20,7	22,4	24,2	25,7	27,3	
FBCF publique	6,5	7,5	8,7	9,6	10,5	11,4	12,3	
FBCF privée	12,2	10,6	12,0	12,8	13,6	14,3	15,0	
Finances publiques (% des recettes fiscales)								
Masse salariale	27,75	31,33	29,58	28,30	27,07	25,89	24,76	
Financement intérieur investissements	22,2	25,7	24,0	24,0	26,7	31,4	35,6	
Service de la dette directe	-52,55	35,96	-11,29	-10,30	-8,37	-6,79	-5,51	
Allègement de la dette	0,0	2,2	5,2	4,7	4,1	3,6	3,1	
Gap de finance publique	-25,1	-28,9	-46,4	-35,6	-33,7	-34,4	-34,7	
Evolution du Commerce extérieur (%)								
Croissance des Importations	3,5	-0,5	-0,3	15,9	3,2	3,1	0,0	
Croissance des Exportations	16,4	9,3	7,7	30,3	5,5	13,4	13,5	

4.3 Les programmes de développement institutionnel

4.3.1 Le programme de renforcement de la déconcentration et d'appui à la décentralisation (PNRDAD)

Objectifs du programme

On lui donne un double objectif.

- A) Mettre en œuvre les mesures pour assurer l'adéquation des moyens réglementaires, organisationnels, humains et matériels avec les missions prioritaires suivantes ci après. Mission de :
- Education (accompagne le volet gestion décentralisée du Programme Décennal de l'Education PRODEC)
 - Administration territoriale,
 - Justice (accompagne le PRODEJ),
 - Santé (accompagne le PRODESS),
 - Economie et finance ,
 - Hydraulique
 - Fonction publique,
 - Appui au monde rural.
- B) Identifier et mettre en œuvre les mesures pour éliminer les dysfonctionnements structurels qui s'opposent à la réalisation des objectifs de décentralisation, de réforme et de modernisation de l'Etat et de façon générale à la consolidation de l'Etat de droit.

Activités stratégiques et budget de réalisation 2001-2004 (1\$=650 F.CFA)

Le programme comporte trois composantes : les mesures prioritaires d'urgence, les mesures de consolidation et le volet gestion et suivi du programme. Les actions sont programmées en trois phases ; la première phase va de 2001 à 2004 et le budget prévisionnel pour la réaliser est donné ci-après.

Composantes du programme	Coût (millions CFA)	Coût en million \$
Composante 1 : Mesures d'urgence . Mettre en œuvre de façon prioritaire, pour accompagner la décentralisation, une série de mesures visant à assurer le succès et l'enracinement de ce processus. Il s'agit d'une mise en adéquation des moyens réglementaires , organisationnels, humains et matériels pour l'exercice des missions prioritaires.	7.232,8	11,13
Composante 2 : Mesures de consolidation. Identifier et mettre en œuvre les mesures visant à lever les dysfonctionnements structurels généraux qui s'opposent aux objectifs de décentralisation, de réforme de l'Etat en vue de la consolidation de l'Etat de droit.	4.349,0	6,69
Composante 3 : Gestion et évaluation du programme. Gérer le programme de façon concertée et transparente; l'évaluer en permanence et renforcer les capacités de pilotage, d'adaptation et de programmation.	1.511,1	2,32
Total (hors imprévus)	13.092,9	20,14

Activités spécifiques

- Analyse et recherche opérationnelle
- Elaboration de textes réglementaires et législatifs
- Elaboration et mise en œuvre de procédures uniformisées et rationalisées
- Formation
- Communication / information
- Amélioration des conditions de travail des structures centrales et déconcentrées en charge des missions prioritaires
- Sensibilisation des ressources humaines des services publics et renforcement de leur gestion.

Résultats attendus

- La «transversalité» de l'Etat, est assurée au niveau déconcentré.
- Les représentations de l'Etat sont dotées de moyens organisationnels, humains et matériels suffisants
- Les dysfonctionnements structurels sont identifiés et corrigés en ce qui concerne les structures chargées de la mise en œuvre des fonctions clés/ administration territoriale et fonction publique.
- L'Etat assure une coordination efficace et constante des initiatives internes et externes et des aides extérieures destinées à la décentralisation, à la déconcentration et à la réforme de l'appareil étatique.
- Les missions de l'Etat sont clarifiées et hiérarchisées ainsi que l'adéquation entre organisation et objectifs, entre ressources et besoins.
- Le niveau pertinent et réaliste de déconcentration est défini pour chaque mission et fonction et le schéma d'organisation correspondant est stabilisé.
- La répartition des moyens entre niveau central et niveau déconcentré est équilibrée, notamment par une meilleure allocation des crédits budgétaires.
- Des mesures destinées à rendre plus attractives pour les agents publics les affectations hors de Bamako et de certaines capitales régionales sont identifiées, adoptées et progressivement mises en œuvre en tenant compte des contraintes budgétaires.
- Les programmes sectoriels des départements prioritaires sont adaptés aux objectifs d'appui à la décentralisation et de renforcement de la déconcentration.
- L'organisation déconcentrée stabilisée est adaptée aux spécificités régionales et aux contraintes budgétaires.
- Une carte optimisée est établie et mise en œuvre pour rationaliser et harmoniser l'implantation et la localisation des services et équipements et pour regrouper les moyens pour plus d'efficacité.
- Les services déconcentrés sont progressivement dotés de manuels de procédure et de grilles d'objectifs et d'évaluation des résultats visant notamment à vérifier la prise en compte des besoins des usagers et des collectivités territoriales.
- Un programme spécifique de renforcement des services statistiques et d'amélioration de la circulation de l'information est défini, chiffré et mi en œuvre.
- Des contrôles financiers, techniques et administratifs sont mis en œuvre et garantissent une application transparente et efficace des mesures de déconcentration et d'appui à la décentralisation.
- Des actions d'information, d'éducation et de communication favorisent l'internalisation des résultats.
- Une loi portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire est adoptée.
- Une loi portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics est adoptée.
- Le dispositif de suivi/évaluation du programme est utilisé pour rendre compte au moins une fois par an des résultats obtenus et des obstacles rencontrés et proposer les réorientations souhaitées.

Budget 1^{ère} phase 2001-2004
(1\$=650 F.CFA)

Nature	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Personnel permanent national	342,1	0,53
Assistance technique	830,5	1,28
Etudes et élaboration de programmes d'intervention	1887,6	2,90
Formation communication information	2194,3	3,38
Equipement et matériel de bureau	2170,4	3,34
Bâtiments	3395	5,22
Véhicules	1614,2	2,48
Fonctionnement	658,8	1,01
Total hors imprévus	13092,9	20,14

Financement: 1^{ère} phase 2001-2004

Le gouvernement du Mali s'engage pour 38% du financement total. Cet engagement correspond à la charge du personnel national affecté au programme et à la contribution directe du Gouvernement (6,9 millions de \$) à travers le Budget National. Le Gouvernement espère sur des contributions des Bailleurs de Fonds pour couvrir le restant.

Tableau des sources de financement
(millions \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	7,66	
Bailleurs de Fonds		12,48

4.3.2 Programme de renforcement des capacités de planification et de gestion du développement

JUSTIFICATIFS

Les différents changements socio-politiques survenus au Mali au début des années 90, la mondialisation de plus en plus poussée de l'économie, l'intégration sous-régionale notamment au sein de l'UEMOA, l'émergence de nouvelles dimensions du développement (environnement, participation, décentralisation, etc.) ont fait naître un besoin urgent de réflexion sur le renouveau de la planification. Le diagnostic établi en la circonstance, relève à tous égards de graves lacunes et faiblesses du système global de gestion du développement, illustrées entre autres par :

- ✓ un cadre institutionnel inadéquat aussi bien sur le plan des procédures et des structures que des ressources ; d'où l'incapacité du système à orienter, piloter et impulser la gestion de l'économie ;
- ✓ l'absence ou l'insuffisance des instruments et outils d'analyse et de décision, se traduisant en particulier par l'absence d'une vision prospective du développement pour orienter la planification à moyen terme, la faiblesse du système de prévision et d'analyse de la conjoncture, etc.

- ✓ l'effritement des fonctions de coordination et d'arbitrages intersectoriels conduisant à une profusion d'initiatives et d'actions non cohérentes en matière d'investissement.

Face à un tel diagnostic, le séminaire tenu à Ségou en 1996 sur le renouveau de la planification a recommandé la mise en place d'un nouveau système de planification qui doit prendre en compte la double dimension temporelle (court, moyen, long terme) et spatiale (aménagement du territoire, relations niveau central/sectoriel et national/régional et local). Le nouveau système devra en outre intégrer les exigences de décentralisation, d'intégration régionale et sous-régionale, de promotion du secteur privé, de protection de l'environnement, de prise en compte de la dimension Genre-Population et développement.

Des mesures devront également être prises pour assurer la mise en place des compétences techniques pouvant accompagner efficacement les réformes.

Le Programme de Renforcement des Capacités nationales pour une Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED) a été conçu pour répondre à ces préoccupations.

Objectifs

Le programme a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des capacités nationales de gestion et de coordination du développement . Il s'articule autour des points suivants :

- ✓ l'amélioration des capacités nationales de gestion et de coordination du développement ;
- ✓ la mise en œuvre d'une meilleure cohérence des actions de développement aux plans temporel, spatial et intersectoriel ;
- ✓ la poursuite des efforts de la consolidation des réformes économiques destinées à assainir les finances publiques, la promotion du secteur privé.

Activités stratégiques et budget de réalisation

Composantes du programme	Coût en millions de FCFA	Coût en millions de \$
COMPOSANTE 1 : GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT Appuyer les structures dans la mise en place d'instruments et d'outils d'une gestion du développement prenant en compte les horizons temporels de court, moyen et long termes ; Appuyer la mise en place et le renforcement des mécanismes et procédures de coordination de l'aide et de mobilisation de ressources à travers la revue de l'aide, les tables rondes et les consultations sectorielles ; Appuyer la mise en place et le renforcement d'un système d'informations économiques et sociales, adapté aux nouvelles orientations de la gestion du développement ;	1.102	1,70
COMPOSANTE 2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION REGIONALE Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation en appui au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance ;	390	0,60

Appuyer les structures nationales dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement aux niveaux national, régional et local ; Apporter un appui aux Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRPS) pour leur permettre de jouer un rôle important dans la jonction et l'articulation entre les niveaux national et régional et faciliter le dialogue entre l'Etat et les collectivités		
COMPOSANTE 3 LA FORMATION contribuer à la formation des cadres de l'administration, des collectivités décentralisées et des autres acteurs du développement pour renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du développement	2.165	3,33
COMPOSANTE 4 APPUI A LA GESTION DU PROGRAMME Mettre en place une cellule d'appui au programme qui veillera à la mise en œuvre du programme suivant une approche fonctionnelle de manière à rentabiliser les synergies entre les structures concourant aux mêmes objectifs	562	0,86
TOTAL	4.219	6,49

*Ces coûts représentent la contribution du PNUD à l'exécution du programme. D'autres financements sont nécessaires et devront être recherchés. Par ailleurs la contribution du Gouvernement est composée d'apports en nature (bureaux, téléphone, eau, électricité etc) et d'une ligne budgétaire de 35.000.000 de FCFA par an sur le budget d'équipement.

Sources de financement

Sources de financement (millions de \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	0,30	-
Bailleurs de Fonds	3,48	2,71
Total	3,78	2,71

4.3.3 Le programme décennal de développement de la justice (PRODEJ)

Justificatifs du Programme

Les enjeux de ce programme sont importants voire cruciaux.

- **Enjeu démocratique.** La démocratie pluraliste ne peut se concevoir que dans un Etat de droit.
- **Enjeu de paix et de sécurité.** La justice rénovée devra servir de paravent pour la quiétude des populations autant que pour le renforcement du respect des droits humains.
- **Enjeu des droits humains.** Relever les défis des droits humains au Mali grâce à une justice rénovée, des textes adaptés à la nouvelle réalité malienne et au contexte international, des nouvelles lois pour combler les vides juridiques.
- **Enjeu de développement.** La réforme de la justice se fait au service du développement économique, social et culturel. L'ambition est de créer un environnement juridique sain, propice à la promotion des affaires. La réforme doit favoriser la participation du citoyen malien, des investisseurs étrangers au développement tant souhaité, avec partage des responsabilités avec l'Etat.

Objectifs du programme

1. Créer un centre National de documentation juridique et judiciaire
2. Réorganiser l'Institut National de Formation Judiciaire
3. Créer des Structures de Coordination, d'Orientation et de Suivi du PRODEJ
4. Elaborer et mettre en oeuvre un Plan de développement des ressources humaines
5. Mettre en place des services techniques et des structures de contrôle, responsables de la lutte contre la corruption
6. Construire, réhabiliter , doter en équipements et moyens logistiques modernes et fonctionnels les cours et tribunaux
7. Construire / réhabiliter, doter en équipements et moyens logistiques et fonctionnels les services centraux du Ministère
8. Vulgarisation des codes et textes usuels et de renforcement des capacités des professionnels de la communication dans le traitement de l'information juridique et judiciaire
9. Programme d'éducation et de sensibilisation sur le respect des droits de la personne et le phénomène de la corruption
10. Programme de construction / réhabilitation, de dotation en équipements et moyens logistiques modernes et fonctionnels pour l'administration pénitentiaire.

Activités et budget sur la période 2001-2010

Nature	Coût en millions F.CFA	Coût en millions de\$
Ressources humaines	8055	12,39
Formation	1743	2,68
Documentation	3210	4,94
Législation	152	0,23
Droit de la personne	5188	7,98
Lutte contre la corruption	2344	3,61
Information communication sensibilisation	1433	2,20
Infrastructures	23358	35,94
Logistique	7212	11,10
Equipement de bureau	13746	21,15
Structure de gestion	1840	2,83
Fonctionnement	15856	24,39
Total	84137	129,44

Sources de financement (millions de \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	15,38	-
Bailleurs de Fonds	4,62	109,44
Total	20,00	109,44

4.3.4 Le développement de la société civile

Le renforcement de la démocratie nécessite l'affirmation de la société civile dans ses fonctions d'intermédiation entre les acteurs sociaux : Etat, collectivités locales, citoyens et groupes de citoyens. Les rôles spécifiques qu'elle doit jouer sont les suivants :

- ✓ Interface entre l'Etat et le citoyen pour la prise en compte de ses aspirations ;
- ✓ Veil pour une répartition équitable des ressources ;
- ✓ Défenses des intérêts des couches les plus défavorisées, nécessitant préalablement leur identification correcte ;
- ✓ Appui conseil aux populations ;
- ✓ Promotion des initiatives et des actions de développement ;
- ✓ Plaidoyer pour élargir l'espace d'intervention des citoyens dans les prises de décisions les concernant ;
- ✓ Promotion de la bonne gouvernance.

Au Mali, les composants de la société civile se sont organisés et regroupés en fédérations et collectifs dont certains font partie d'une plate-forme nationale. Ces organisations connaissent de façon récurrente les problèmes de :

- ✓ Environnement juridique non approprié ;
- ✓ Insuffisance de la circulation de l'information ;
- ✓ De suivi et d'évaluation des mesures économiques et sociales ;
- ✓ Structuration ;
- ✓ Financement des activités.

Pour leur permettre de jouer efficacement leurs rôles, les organisations de la société civile ont besoin d'appui pour leur développement institutionnel. Cet appui comporte deux grands volets intitulés:

- ✓ Programme de développement de la société civile ;
- ✓ Programme intégré de développement du secteur privé.

4.3.4.1 Programme de développement de la société civile

Objectifs

1. Rendre la coordination de la société civile plus opérationnelle ;
2. Permettre à la société civile d'être un contre poids aux administrations et d'être source de propositions alternatives ;
3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication de la société civile pour une meilleure information des populations ;
4. Permettre à la société civile de contribuer plus efficacement à la lutte contre la pauvreté.

Activités programmées

Objectifs	Activités spécifiques
Coordination de la société civile	Révision des textes de la plate-forme de la société civile
	Mise en place d'une structure exécutive rationnelle et fonctionnelle (siège, personnel, équipement)
	Création de représentations régionales de la coordination
La Société civile en contre poids des administrations	Elaboration d'une politique de représentation et de participation de la société civile à l'élaboration des politiques de développement et aux prises de décisions sur la vie de la nation
	Mise en place de commissions en rapport avec les domaines focaux de la société civile
	Renforcement des capacités d'analyse, de suivi et d'évaluation de certains composants de la société civile
	Identification d'un ancrage institutionnel du partenariat Etat - société civile – Partenaires au développement
	Elaboration d'un plan de suivi – évaluation des politiques économiques et sociales
	Plaidoyer pour une meilleure prise en compte des points de vue de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique de développement
Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie de communication de la société civile	Elaboration, adoption et mise en œuvre de plans de communication
	Evaluation périodique de la stratégie de communication
Contribution de la société civile à la lutte contre la pauvreté	Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des ONG, Organisations Communautaires de Base et des Collectifs
	Renforcement des capacités d'analyse des ONG, Organisations Communautaires de Base et des Collectifs
	Mobilisation des ressources internes et externes pour la lutte contre la pauvreté

Budget quinquennal 2001 - 2005 (1 \$=650 F.CFA)

Poste	Coût en millions F.CFA	Coût en millions \$
Coordination	150	0,23
Renforcement des capacités	300	0,46
Communication	76	0,12
Rencontres / Forums	100	0,15
Total	626	0,96

Tableau des sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	-	-
Bailleurs de Fonds	-	0,96
Total		0,96

4.3.4.2 Programme intégré de développement du secteur privé

Objectifs du programme

Ce programme vise d'une part, à élargir les opportunités de création d'emplois et de revenu dans le secteur industriel et d'autre part, à faire participer la société civile à l'effort national de décentralisation des activités productives et renforcer les capacités humaines, technologiques et informationnelles. C'est ainsi qu'il renferme trois composants : les composantes

1. Appui à la compétitivité industrielle et à la décentralisation ;
2. Valorisation des activités génératrices de revenus et d'emplois
3. Promotion d'un environnement écologique propre et des énergies renouvelables.
- 4.

Activités du programme

Composants du programme	Activités	Responsables pour la mise en oeuvre
Appui à la compétitivité industrielle et à la décentralisation	• Elaboration d'une politique industrielle	Ministère Industrie et Organisations du secteur privé
	• Mise en place d'un réseau d'information	
	• Promotion de l'investissement et de la technologie	
	• Appui au secteur privé	
	• Appui à l'agro-industrie	
Valorisation des activités génératrices de revenus	• Développement de l'économie de proximité au niveau local	ONG et centre de recherche universitaire et du secteur privé
	• Transformation de groupements productifs en groupements d'intérêts économiques (GIE)	
	• Création d'emplois et valorisation des résultats de la recherche adaptée aux conditions locales	
	• Amélioration de l'accès au financement (micro-crédits)	
	• Environnement et agro-industrie	
	• Promotion de l'emploi par le partenariat	
Promotion d'un environnement écologique propre et des énergies renouvelables	• Aider à l'application de la politique environnementale	Ministère chargé de l'environnement en collaboration avec le Ministère de l'énergie et des Mines
	• Utilisation des rejets et déchets	
	• Recherche et application de méthodes propres de production	
	• Actions de sensibilisation dans le domaine des énergies renouvelables	

Résultats attendus

- Renforcement de la capacité institutionnelle et élargissement de la base d'action des acteurs
- Contribution à l'augmentation de la part du secteur industriel dans le PIB
- Contribution à la réalisation des conditions pour faire passer le pays d'une économie de subsistance à une économie diversifiée
- Augmentation des opportunités du Mali pour faire jouer ses avantages comparatifs.

Budget quinquennal 2001 - 2005 (1 \$=650 F.CFA)

Composants	Coût en millions F.CFA	Coût en millions \$
Appui à la compétitivité industrielle et à la décentralisation	3737,5	5,75
Valorisation des activités génératrices de revenus	1111,5	1,71
Promotion d'un environnement écologique propre et des énergies renouvelables	2405,0	3,7
Total	7254,0	11,16

Financement

- Le Mali doit apporter les facilités nécessaires à la réalisation du programme notamment la mise à disposition de ressources humaines et un cadre physique approprié pour le programme, permettant de faire jouer la synergie entre les représentants du Gouvernement et ceux de la société civile.
- L'ONUDI a pris l'engagement de mettre à la disposition du programme un million de \$ pour le démarrage.

Tableau des sources de financement

(million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	0,0	0,0
Bailleurs de Fonds	1,0	10,16
Total	1,0	10,16

4.4 Programmes de développement social

4.4.1 Le programme de développement de l'éducation

Objectifs du programme

Le programme vise les objectifs prioritaires suivants :

1. Une éducation de base de qualité.
2. Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie,
3. Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant.
4. Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés
5. Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français.
6. Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique.
7. Une politique soutenue de formation des enseignants.
8. Un partenariat véritable autour de l'école.
9. Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaire à la re fondation du système éducatif.
10. Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires.
11. Une politique de financement du système éducatif soutenue , équilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.

Activités du programme

Améliorer la qualité de l'enseignement :

- ✓ Elaborer des programmes et méthodes pédagogiques
- ✓ Elaborer du matériel didactique
- ✓ Equiper les structures opérationnelles du système éducatif.

Renforcer la formation du personnel enseignant

- ✓ Formation initiale
- ✓ Formation continue

Augmenter la capacité d'accueil

- ✓ Enseignement fondamental
 - construire et doter 11.000 classes et centres d'animation pédagogique
 - réhabiliter et doter en mobilier 9000 salles de classe et 20 centres d'animation pédagogiques
 - construire et équiper 450 salles de classe, spécialisées pour les activités pratiques
 - réaliser 3.000 points d'eau ;
 - construire une unité de développement des curricula.
- ✓ Enseignement normal
 - construire et doter 6 instituts de formation des maîtres
 - réhabiliter et doter 2 instituts de formation des maîtres
- ✓ Education non formelle
 - construire 5.000 centres d'éducation pour le développement, 9.500 centres d'alphabétisation et 9 centres d'apprentissage féminin.
- ✓ Enseignement secondaire général et technique
 - construire et doter en mobilier 10 lycées
 - réhabiliter et doter en mobilier 10 anciens lycées.
- ✓ Enseignement professionnel
 - construire et doter en mobilier 6 écoles ;
 - réhabiliter 4 écoles.
- ✓ Enseignement supérieur
 - construire une bibliothèque universitaire, une structure de formation continue , une résidence universitaire de 3.000 place, 2 instituts universitaires et un institut de formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel.
 - Réhabiliter les locaux des facultés.

Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Améliorer l'information sur l'accès et la scolarisation.

Résultats attendus du Programme

- ✓ Le taux de pré-scolarisation est porté de 1,53% en 1996 à 10% en 2008 ;
- ✓ Le taux de scolarisation est au moins de 75% avec réduction des disparités entre régions et entre sexes ;
- ✓ Pour l'éducation spéciale, le taux de scolarisation est porté de 0,5% à 5% ;
- ✓ L'apprentissage minimum est assuré pour 50% des jeunes déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 15 ans;
- ✓ Le taux global d'alphabétisation des adultes est au moins de 50% et le taux différentiel pour les femmes est de 40% au moins (contre 7% en 1996);
- ✓ Les effectifs de l'enseignement secondaire professionnel sont passés de 13.078 en 1996 à 80.000 à l'an 2008 ;
- ✓ Accueil dans l'enseignement professionnel de 56% des nouveaux inscrits au secondaire;
- ✓ La capacité d'accueil de l'enseignement secondaire général et technique est portée à 89.000 élèves ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur : accroissement et amélioration des capacités d'accueil, développement des institutions de formation privées, amélioration des conditions d'étude, etc. ;
- ✓ L'utilisation des langues maternelles dans le système formel d'éducation est étendue ;
- ✓ Améliorer le ratio livre/élève et le ration guide/maître ;
- ✓ Formation et recrutement 2450 enseignants contractuels nouveaux par an, et pour la période du programme, 3070 formateurs pour l'enseignement professionnel et 1683 formateurs pour l'enseignement général et technique ;
- ✓ Recyclage de tous les enseignants en cours d'emploi ;
- ✓ Sont en synergie, toutes les potentialités de développement de l'école, une meilleure circulation de l'information pour le suivi des actions est assurée, sont fonctionnels les mécanismes du partenariat autour de l'école avec clarification des rôles de partenaires ;
- ✓ Les capacités des services éducatifs sont renforcées ;
- ✓ Sont assurés, la mobilisation et la gestion rationnelles des ressources ainsi que l'équilibre des dépenses entre les ordres d'enseignement (57% pour l'enseignement de base, 13% pour le secondaire général et technique, 14% pour le supérieur) .

Budget quinquennal 2000 - 2004

(1 \$=650 F.CFA)

Poste	Coût en millions F.CFA	Coût en millions \$
Qualité de l'enseignement	96.915	149,1
Accès à l'éducation	122.655	188,7
Gestion décentralisée	131.885	202,9
Divers	390	0,6
Total	351.845	541,3

Financement

Trois sources de financement sont identifiées :

1. le gouvernement (50,3% du coût total),
2. les collectivités locales (1,1%)
3. et les Bailleurs de Fonds (48,6%).

Les Bailleurs de Fonds ont pris des engagements pour 235,1 millions de dollars et le gap de financement est de 27,9 millions de dollars soit 5,2% du coût total.

Tableau des sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	272,6	-
Collectivités locales	5,8	-
Bailleurs de Fonds	235,1	27,9
Total	513,5	27,9

4.4.2 Le programme de développement sanitaire et social

Objectifs du programme

Afin d'améliorer l'état de santé de la population et de lui permettre de participer plus efficacement au développement économique et social du pays, on se donne comme objectifs opérationnels en matière de développement sanitaire et social:

- L'amélioration de l'accessibilité géographique et financière de la population à des services sociaux de santé de qualité
- La réduction de la morbidité de la mortalité liées aux maladies prioritaires;
- La lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion;
- Une plus grande participation des communautés à leur propre développement;
- L'accroissement de la performance des services de santé et d'action sociale;
- La garantie d'un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.

Activités du programme

La programmation des activités est faite en fonction des objectifs intermédiaires classés en cinq volets.

Volet 1 : Extension de la couverture et amélioration de la qualité des services de santé

✓ Extension de la couverture sanitaire

Activités de lutte contre les maladies et notamment lutte contre le paludisme et lutte contre les MST/SIDA ;

Intégration de la lutte contre les maladies et les activités en matière de santé de la reproduction, d'hygiène et de santé publique et d'exclusion sociale;

Développement du système d'information sanitaire;

Activités pour améliorer la qualité des prestations;

Activités de mobilisation sociale pour la santé de la reproduction ;

Renforcement des capacités de gestion des Associations de Santé Communautaire (ASACO)

Volet 2 : Lutte contre l'exclusion

Création de centres de développement communautaire ;

Interventions pour la protection des groupes vulnérables et défavorisés;

Formation et actions spécifiques ;

Appui aux personnes âgées

Volet 3 : Développement des formes et modalités alternatives de financement de santé

Appui à la création et au développement de la mutualité comme mécanisme de couverture du risque maladie

Création du cadre de mise en place de l'assurance maladie obligatoire

Création du Fonds d'assistance médicale.

Volet 4 : Développement des ressources humaines pour la santé
Formation spécialistes hospitaliers et de santé publique
Formation de spécialistes paramédicaux
Formation des travailleurs sociaux
Formation spécifique entrant dans le cadre de la multi-sectorialité en nutrition.

Volet 5 : Renforcement institutionnel en ce qui concerne le secteur santé
Définition claire des fonctions des opérateurs de la santé
Restructuration de l'administration publique de santé et réorganisation de la santé et de l'action sociale
Renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la santé, des personnes âgées et de la solidarité
Recentrage des services centraux chargés de la santé de la reproduction
Adoption de mesures législatives et réglementaires permettant de donner toute la plénitude nécessaire aux opérateurs de santé
Rationalisation de la gestion des ressources humaines et renforcement de leur capacité manager
Organisation de procédures rationnelles de travail fondées sur des normes et standards définis
Dimensionnement et organisation de l'espace de travail
Introduction de nouvelles aptitudes de l'administration : transparence, écoute, collaboration avec la société civile

Résultats attendus du programme

Les actions sont programmées pour permettre à la population d'atteindre un état de santé satisfaisant, dont les indicateurs suivants donnent le reflet.

- **Réduction de la mortalité**
- ✓ Réduction de la mortalité maternelle attribuable aux dystocies et aux hémorragies du post-partum ;
- ✓ Réduction de la mortalité liée aux mutilations génitales féminines ;
- ✓ Réduction d'au moins 30% de la mortalité chez les enfants de 0-5 ans, attribuables aux maladies cibles de la vaccination ;
- ✓ Réduction de 30% de la mortalité liée à la malnutrition protéinoénergétique chez les enfants de moins de 5 ans ;
- ✓ Réduction de 50% de la mortalité due au paludisme, aux maladies respiratoires aiguës et aux maladies diarrhéiques chez les enfants de 0-5 ans
- ✓ Réduction de 25% de la mortalité liée au SIDA.
- **Réduction de la morbidité**
- ✓ Eradication de la poliomyélite d'ici 2002 ;
- ✓ Elimination du tétanos néonatal d'ici 2002 ;
- ✓ Réduction de l'incidence de l'hépatite B lié à la transmission verticale d'ici l'an 2002 parmi les cohortes vaccinées;
- ✓ Réduction de 30% de la morbidité liée à la malnutrition protéinoénergétique chez l'enfant de moins de 5 ans ;
- ✓ Réduction d'ici 2002 de la prévalence de la carence en Vitamine A de 70%, et des carences en Fer/acide folique chez les femmes enceintes de 30% ;
- ✓ Réduction d'ici 2002, de la prévalence des troubles liés à la carence en iode de 80% ;
- ✓ Détection et prise en charge de 70% des cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive ;
- ✓ Réduction à moins de 1/10000, le taux de prévalence de la lèpre ;
- ✓ Réduction et maintien à 0%, le taux de prévalence de l'onchocercose ;
- ✓ Chaîne de transmission rompue dans tous les villages endémiques ;
- ✓ Maintien à 0% de l'incidence de la fièvre jaune ;
- ✓ Contrôle des épidémies de méningite et de choléra ;
- ✓ Maintien à 0% de l'incidence de la trypanosomiase ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif de détection et de riposte vis à vis des maladies émergentes ;
- ✓ Réduction de 3% à 2% de sero prévalence du SIDA ;
- ✓ Accessibilité des malades du SIDA aux soins notamment aux anti-retro viraux;

- ✓ Réduction de 50% du taux d'incidence des MST .
- **Amélioration de l'accès et de l'utilisation des services de centre de santé fixes et au niveau communautaire**
- ✓ Disponibilité du Paquet Minimum d'Activités à 60% de la population dans un rayon de 15 km ;
- ✓ 80% des ménages consomment le sel iodé ;
- ✓ 40% des femmes allaitent exclusivement les enfants jusqu'à 4 à 6 mois ;
- ✓ 80% des enfants de plus de 6 mois bénéficient d'une alimentation complémentaire adéquate ;
- ✓ La supplémentation en Fe est assurée pour toutes les femmes enceintes fréquentant les centres de santé ;
- ✓ La supplémentation en vitamine A des enfants de 6 mois à 5 ans est assurée ;
- ✓ La consultation prénatale est assurée pour 80% des femmes enceintes ;
- ✓ Le taux de prévalence de la contraception est passé de 6 à 15% ;
- ✓ La consultation postnatale est assurée pour au moins 50% des femmes ayant accouchées dans un centre de santé ;
- ✓ Augmentation de 40 à 80% de la proportion d'enfant complètement vaccinés ;
- ✓ La surveillance préventive infantile est assurée pour les enfants de moins de 3 ans fréquentant les services de santé ;
- ✓ La prise en charge est assurée à 90%, pour les affections uro-génitales pour les personnes âgées se présentant dans les structures de soins ;
- ✓ La prise en charge des problèmes liés à la ménopause est assurée.
- **Information/Education/communication et participation communautaire**
- ✓ La connaissance des professionnels de la santé et de l'action sociale, sur la santé de reproduction et le concept genre, est améliorée;
- ✓ La connaissance la connaissance des jeunes et adolescents sur la santé de le reproduction, est améliorée;
- ✓ L'engagement et l'implication des associations et ONG, notamment celles regroupant d'une part les jeunes et d'autre part les femmes dans la promotion de la santé reproductive, sont renforcés;
- ✓ La prise en charge des problèmes de santé par la population avec un accent mis sur les femmes, est assurée.
- **Lutte contre l'exclusion sociale**
- ✓ La prise en charge sociale et médicale de 80% au moins des personnes démunies recensées comme tel, est assurée ;
- ✓ La promotion sociale de 70% des personnes handicapées recensées est favorisée;
- ✓ La contribution à l'accroissement des revenus des groupes sociaux défavorisés et vulnérables recensés est effective.
- **Promotion communautaire**
- ✓ L'appui est donné au financement des ONG ayant présenté des actions rentrant dans le cadre du PRODESS ;
- ✓ L'appui est donné au financement des micro-projets communautaires élaborés et présentés par des groupements féminins ;
- ✓ L'appui est donné à 100% des initiateurs de mutuelles ;
- ✓ La contribution est faite pour accroître l'accès et l'utilisation par la population, des services sociaux de base ;
- ✓ La contribution est faite pour accroître et renforcer les capacité d'intervention de 100% des associations et ONG recensés comme partenaires dans le PRODESS ;
- ✓ Le système d'information sociale est rendu fonctionnel.

Budget quinquennal 1998- 2002

Type du coût	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Investissement	81.939	126,06
Fonctionnement	94.559	145,48
Total	176.498	271,54

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	45,06	-
Population (recouvrement des coûts)	57,64	-
Collectivités locales	1,62	-
Bailleurs de Fonds	167,22	-
Total	271,54	-

4.4.3 Les programmes de lutte contre l'exclusion sociale

La pauvreté est la principale forme d'exclusion sociale au Mali. Elle est à l'état endémique: 69% des maliens sont considérés comme pauvres. De concert avec la communauté internationale, les autorités du Mali ont placé la lutte contre la pauvreté au centre de leurs préoccupations. Dans ce cadre, deux programmes prioritaires ont été élaborés en vue d'une mise en œuvre urgente : le plan d'action de la stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) et le Programme National d'Action pour l'Emploi en Vue de réduire la Pauvreté (PNA/ERP).

4.4.3.1 Le plan d'action de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)

La SNLP vise à réduire rapidement et de façon très substantielle l'incidence et le degré de la pauvreté au Mali. Des mesures réglementaires, sociales et économiques sont préconisées à cet effet. Huit axes prioritaires d'intervention ont été arrêtés ; ils sont traduits en objectifs opérationnels.

Axes stratégiques du SNLP

- Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres
- Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout d'auto emploi à l'intention des pauvres
- Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux facteurs de production.
- Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agroalimentaires des les pauvres.
- Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation
- Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.
- Améliorer les conditions d'habitats des pauvres
- Assurer une coordination efficace de la mise en œuvre de la SNLP.

La première phase de ce plan d'action est programmée sur la période 1999-2002.

Actions du programme

Axes stratégiques	Actions prioritaires
I. Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres.	I.1 Assainir les finances publiques et réallouer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres, en particulier les femmes.
	I.2 Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé.
	I.3 Poursuivre et renforcer les formes de solidarité collective, inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis.
	I.4 Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit.
	I.5 Offrir des opportunités aux pauvres en particulier les femmes pour faire valoir leur droit, dans le respect des obligations.
II. Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout d'auto emploi à l'intention des pauvres.	II.1 Mettre en place des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre dans les zones défavorisées.
	II.2 Elaborer et appliquer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans la sphère économique des pauvres (transformation, conservation etc..)
	II.3 Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre saison en faveur des pauvres.
	II.4 Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main d'œuvre et accélérer la mise en œuvre du PNIR (Programme National d'Infrastructure Rurale).
	II.5 Améliorer la formation technique et professionnelle des jeunes en milieu défavorisé.
	II.6 Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté.
III. Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux facteurs de production.	III.1 Favoriser l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée à l'ensemble du territoire , avec priorité aux pauvres
	III.2 Assurer la formation des responsables des systèmes Financiers décentralisés et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers.
	III.3 Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre.
	III.4 Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées.
IV. Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agroalimentaires des pauvres.	IV.1 Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise à marché des produits agricoles dans la perspective de sécurité alimentaire.
	IV.2 Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agroalimentaires.
	IV.3 Encourager la transformation et la conservation des produits agroalimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres.
	IV.4 Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres.
V. Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation	V.1 Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones pauvres
	V.2 Former des enseignants de qualité et améliorer leur condition de travail , les méthodes pédagogiques et les programmes .
	V.3 Développer les cantines scolaires dans les zones pauvres.
	V.4 Soutenir la participation des pauvres dans la gestion de l'éducation de base.
	V.5 Assister les écoles coraniques et les medersas dans la formation des élèves
VI. Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.	VI.1 Appuyer l'application de la politique pharmaceutique des médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorables.
	VI.2 Construire des CSCOM dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives là où les CESCO ne sont viables
	VI.3 Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants.
	VI.4 Lutter contre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par une intégration des programmes existants.
	VI.5 Promouvoir la participation des pauvres et celle des femmes dans la gestion des centres de santé communautaire.
	VI.6 Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer leur collaboration avec la médecine moderne.
	VI.7 Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres.

VII. Améliorer les conditions d'habitats des pauvres	VII.1 Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux dans les milieux défavorisés.
	VII.2 Inciter le secteur privé à construire des logements à faible coût et accessible aux pauvres
	VII.3 Appuyer le développement de coopératives d'habitat pour les pauvres.
	VII.4 Soutenir les efforts d'assainissement en milieux urbains et péri-urbains défavorisés
VIII. Assurer une coordination efficace de la mise en œuvre de la SNLP.	VIII.1 Renforcer les capacités des structures nationales, régionales et locales en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté.
	VIII.2 Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux nationales et régionale et renforcer les capacités des structures nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.
	VIII.3 Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants des modalités et des résultats des programmes de réduction de la pauvreté.
	VIII.4 Coordonner les interventions de ONG et des associations en matière de lutte contre la pauvreté, en tenant compte des programmes et des projets en cours.
	VIII.5 Renforcer la capacité des communes dans la coordination des intervenants locaux de la lutte contre la pauvreté.

La réalisation de ces actions prioritaires est prévue dans le cadre des programmes sectoriels comme le PRIDESS, le PRODEC, le PNA / ERP (voir ci-après) et ne requiert donc pas un budget particulier.

4.4.3.2 Le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA /ERP)

Contexte

La création d'emploi est considérée à juste titre comme un moyen puissant d'insertion économique et sociale des groupes défavorisés. Face à la dégradation de la situation sociale du pays, les pouvoirs publics ont eu à initier dès le début de la décennie 90, des actions en faveur de l'emploi des groupes défavorisés.

- Les premières mesures significatives de lutte contre le chômage ont porté sur la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) à travers l'AGETIP-MALI. C'est ainsi que entre 1992 et 1997, les activités de l'AGETIP-MALI ont permis de créer l'équivalent 6500 emplois permanents.
- La politique d'aide à la création d'entreprises et à l'auto emploi a été conduite en réponse à la liquidation de certaines entreprises publiques et aux mesures de réduction des effectifs du personnel de la fonction publique. Des financements nationaux et extérieurs ont été mobilisés à cet effet et des programmes ou fonds d'appui à la création d'emploi ont été initiés ; on citera à titre d'exemples les suivants : projet PNUD/BIT de « Promotion de l'emploi par la création de PME », projet FED/PME-PMI et l'établissement financier « Crédit-Initiative », le Programme d'Appui à la Petite et Micro Entreprise, le Fonds Auto-Renouvellement pour l'emploi. On estime que ces différentes initiatives ont permis de créer depuis 1994 en moyenne 715 emplois par an ; ceci est considéré comme un résultat mitigé.
- D'autres initiatives concourant directement ou indirectement à la création d'emploi sont à citer : création du Fonds d'Action Sociale pour l'Education Familiale, du Fonds d'appui aux Femmes, mise en œuvre du projet d'Appui aux Initiatives de Base.

Malgré ces initiatives, le chômage et le sous-emploi persistent et menacent gravement la paix sociale. Dans un tel contexte caractérisé par le sous-emploi généralisé, de chômage urbain de jeunes diplômés ou non, d'activités informelles précaires, les actions en faveur de la promotion de l'emploi sont une nécessité absolue. Le PNA/ERP, dans sa conception tient compte des domaines de succès des programmes antérieurs et de leurs insuffisances en matière de création et de promotion de l'emploi.

Objectifs du programme

- L'objectif premier du PNE/ERP est de lutter contre la pauvreté par le biais de la création et de la promotion d'emplois productifs.
- Le second objectif est le renforcement des capacités nationales en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'emploi en vue de réduire la pauvreté.

Actions du programme

Le programme comprend deux grands volets, en rapport avec les objectifs cités.

Volets d'action	Domaines d'action
Actions de base pour la création d'emplois	Création d'emplois coopératifs Les coopératives ont un potentiel important d'emplois. A cet effet, il faut créer une base légale large et donner un soutien spécifique à leur création.
	Promotion de la femme par l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de critère d'équité entre homme et femme devant l'emploi ; • Réalisation de projets spécifiques de promotion d'emploi ayant un fort potentiel d'emploi pour les femmes.
	Développement et soutien des PME Les petites et moyennes entreprises (PME) sont une source importante d'emploi.
	Réalisations d'infrastructure à fort coefficient d'emploi On tire davantage de profit quand la réalisation des infrastructures est orientée pour offrir le maximum d'emploi. Il faut pour cela renforcer la capacité du secteur public à concevoir et orienter ses programmes d'infrastructures dans les sens de créer davantage d'emplois.
	Amélioration de l'emploi du secteur informel urbain Ceci par <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités du Gouvernement et des administrations communales à mettre au point des politiques et des programmes capables de stimuler la création d'emploi et d'améliorer les conditions de travail dans le secteur informel • L'aide directe aux travailleurs et employeurs de l'informel en matière de soutien organisationnel, de formation, de micro-financement et d'amélioration de conditions de travail et de protection sociale • Les interventions dans des zones ciblées, destinées à améliorer les conditions de vie et de travail dans les implantations informelles urbaines • La recherche pragmatique et la vulgarisation d'approches relatives à la création d'emploi dans le secteur informel urbain
Action pour les services de soutien	Mise en place d'un système d'information sur le marché du travail et sur la pauvreté.

Résultats attendus

- Contribution à la création de 5000 emplois permanents en 3 ans
- Consolidation de 2000 emplois permanents
- La politique de développement des coopératives est élaborée et adoptée
- Amélioration de la capacité d'accès des petites entreprises aux marchés de l'Etat et des collectivités.

Coût du programme (1 \$=650)

Volets du programme	Coût en million F.CFA	Coût en million \$
Emploi coopératif	587,678	0,904
Dimension genre de l'emploi	384,735	0,592
Développement de PMA	853,775	1,314
Programme d'infrastructure intensité d'emploi	436,475	0,672
Emploi informel urbain	275,340	0,424
Système d'information sur le marché du travail	293,020	0,451
Politique et système de formation	350,610	0,540
Coordination du PNA/ERP	97,500	0,150
Total	3279,133	5,047

Financement

La contribution du Gouvernement dans le financement est de 20% du coût total et celle des bénéficiaires, 10%. La contribution escomptée des bailleurs de fonds (70%), n'a pas encore fait l'objet d'engagement.

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	1,00	
Bénéficiaires	0,50	
Bailleurs de Fonds		3,547
Total	1,50	3,547

4.4.4. Le programme pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille

Contexte

Six années après Beijing, on peut constater des avancées certaines en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. On note ainsi :

- ✓ L'augmentation du taux de scolarisation des filles qui est passé de 33,4% (51,3% pour les garçons) en 1995-96 à 40,3% (59,9% pour les garçons) en 1997-98 ;
- ✓ Les consultations prénatales ont augmenté de 114% entre 1994 et 1999 tandis que les accouchements surveillés ont augmenté de 82% sur la même période.

Bien de chemin reste à faire tant au niveau de l'éducation, de la santé, de l'économie qu'au niveau de la prise de décision sur les questions économiques et sociales.

Objectifs

Le programme vise la promotion de la femme à travers son éducation, sa santé, ses droits, sa participation à la vie publique, sa participation pleine au développement économique et social et aussi par le renforcement institutionnel. Ceci se fait par :

- ✓ L'information, sensibilisation ;
- ✓ La formation ;
- ✓ La réalisation d'études spécifiques ;
- ✓ La construction et la restauration d'infrastructures ;
- ✓ L'appui institutionnel et financier aux structures chargées de la promotion féminine et aux associations et regroupements féminins ;
- ✓ L'équipement du Ministère chargé de la promotion de la femme ;
- ✓ La relecture, la traduction et la diffusion des textes concernant le statut de la femme.

Actions prioritaires programmées

Domaine	Actions prioritaires
Promotion de la femme	
Femme et éducation	Information et sensibilisation sur la scolarisation des filles, l'alphabétisation des femmes Scolarisation, alphabétisation et formation (appui aux structures de...) Création et équipement des infrastructures de formation et d'éducation
Femme et santé	Information, éducation et communication Formation et recyclage (personnel médical et accoucheuses)
Violences faites aux femmes	Information, sensibilisation sur les violences faites aux femmes Réalisation d'études Création de centres d'écoute et de conseil en droits des femmes Elaboration et mise en application des lois et règlements permettant de lutter contre la violence et les traitements dégradants infligés aux femmes
Femme et économie	Formation professionnelle des femmes Appui aux activités génératrices de revenu Appui institutionnel Information
Femme et prise de décision	Informier, sensibiliser sur la participation des femmes à la vie publique Formation des responsables Réalisation d'études
Droits fondamentaux des femmes	Relecture des textes Augmentation du niveau d'information des Maliens en général et des femmes en particulier sur les droits de la femme Edition et diffusion de brochures, dépliants et cassettes audio et vidéo Institution d'émissions dans les programmes radiophoniques et télévisés Former sur les droits des femmes Mettre en place de structures de vulgarisation et de défense des droits Poursuivre la réforme du code de mariage
Femme et médias	Subvention des émissions féminines Financement des documentaires Appui financier pour la création des médias pour et par les femmes Subvention de radios rurales et presse accordant une place de choix aux femmes Attribution de prix du meilleur journal féminin, de meilleure présentatrice de journal radio Création d'un bulletin d'information sur les femmes
Femme et environnement	Développement des actions d'Information d'Education et Communication (IEC). sur la protection de l'environnement Poursuite de l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles Appui aux ministères techniques chargés de la gestion des ressources naturelles Susciter l'implication des associations des femmes dans tous les activités de réduction de la consommation de bois de chauffés et de diffusion de techniques nouvelles et renouvelables de substitution de bois

Promotion de l'enfant	
Protection de l'enfant	Information, sensibilisation communication
	Création équipement d'infrastructures de protection et de rééducation des enfants
	Construction d'un tribunal pour enfant par région
	Restaurer et équiper la brigade des mœurs de Bamako et créer de nouvelles brigades dans les grandes villes
	Etudier le niveau de connaissance des population en matière de droits de l'enfant
	Appui aux structures privées de protection de l'enfant
Etudes sur la situation sociale des enfants : statistiques sur les enfants battus etc. .	
Promotion de la famille	
Sauvegarde de la famille	Finaliser le code de la famille
	Création de nouveaux cadres de solidarité, d'entraide et d'éducation informelle
	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à la vie familiale
	Introduire l'éducation civique et morale dans tous les ordres d'enseignement
	Elaborer un programme IEC pour la lutte contre les vices et pour la promotion des vertus
	Réorganisation de l'environnement socio-économique
Le développement de la famille	Former techniquement et professionnellement les parents et les enfants pour l'acquisition de connaissances et compétences permettant de donner l'autonomie économique de la famille
	Informé, sensibiliser, conscientiser, éduquer et communiquer
	Organiser des débats sur la famille au niveau national, régional et local
	Etudes et recherches sur la famille
	Appui aux structures de défense des droits de la famille
	Lutte contre la pauvreté en général celle des chefs de famille en particulier
Renforcement institutionnel	
	Création de représentation au niveau cercle
	Mener des campagnes de communication sur les missions et attributions du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
	Elaborer et mettre en œuvre des programmes e formation de cadres du MPFEF en IEC, planification et lobbying
	Renforcer et moderniser l'équipement et le matériel de travail du MPFEF et de ses démembrements
	Poursuite de l'appui et de la formation des leaders des associations féminines
	Elargir et renforcer les banques de données existantes et entreprendre des études en matière de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
	Renforcer les structures de coordination et de concertation existantes au sein du ministère
	Généraliser les centres de formation technique dans le pays
	Elaborer et suivre un tableau de bord permettant le suivi quotidien et l'évaluation périodique des actions du MPFEF

Budget 2001-2005

Axes d'intervention	Coût en million de F.CFA	Coût en millions de \$
Femme et éducation	1050	1,62
Femme et santé	350	0,54
Lutte contre la violences faites aux femmes	110	0,17
Femme et économie	2160	3,32
Femme et prise de décision	120	0,18
Droits fondamentaux des femmes	220	0,34
Femme et médias	305	0,47
Femme et environnement	90	0,14
Protection de l'enfant	411	0,63
Sauvegarde de la famille	113	0,17
Le développement de la famille	125	0,19
Renforcement institutionnel	350	0,54
Total	5404	8,31

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	2,49	-
Bailleurs de Fonds	-	5,82
Total	2,49	5,82

5. Les Programmes économiques sectoriels

Les analyses s'accordent sur le fait qu'en plus des entraves institutionnelles, l'insuffisance notoire des infrastructures économiques de base est un frein au développement d'un tissu industriel dense au Mali. Cette insuffisance s'analyse en terme de:

- ✓ Infrastructures de communication,
- ✓ infrastructures de production et de transport d'énergie,
- ✓ infrastructures de stockage et de commercialisation
- ✓ équipement industriel.
- ✓ aménagements hydro-agricoles,

- Enclavement et sous équipement se conjuguent ainsi pour maintenir l'économie dans un état de faiblesse chronique. L'économie malienne exerce peu d'attraction et de ce fait, les investissements nécessaires pour rentabiliser les infrastructures de base ne se font pas ou tardent à se faire. Le secteur privé, surtout étranger, a besoin d'un minimum d'externalités pour s'établir ; le secteur public se doit de créer ces externalités, directement ou en offrant les opportunités à cet effet. Ceci justifie amplement le fait que le Gouvernement du Mali ait placé en tête de ses priorités économiques, la réalisation d'infrastructures économiques de base. Le choix des réalisations en la matière est d'ordre stratégique et tient compte de l'avantage qu'il y a à affirmer au niveau régional, une vocation économique naturelle. Le Mali est en effet un pays à vocation agricole qui connaît un degré d'enclavement tel, que cela est préjudiciable à l'affirmation de cette vocation.

- Le potentiel en terres rizicoles et horticoles du Mali est considérable et son avantage comparatif a été mis en évidence dans la production de riz et est certain dans le domaine des fruits et légumes. Ces avantages sont confortés dans le contexte du Tarif Extérieur Commun (TEC) que les pays de l'UEMOA viennent de mettre en place. Il est crucial pour le Mali, dans l'optique d'une économie régionale et plus généralement pour amorcer un développement économique véritable, qu'il fasse jouer ses avantages comparatifs. Or, son enclavement intérieur et extérieur ainsi que l'insuffisance des aménagements agricoles ne lui permettent pas de faire jouer ses avantages comparatifs et d'en faire bénéficier toute la sous-région qui importe environ 1.600.000 tonnes de riz par an (les importations groupées du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, pays voisins sont de l'ordre de 800.000 tonnes).

- L'élevage est le second domaine où, en compétition avec le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, le Mali a un grand avantage comparatif important. L'option arrêtée en la matière, est de satisfaire au maximum de besoins de la sous région et du Maghreb, en produits animaux.

- Cette stratégie de développement est à placer dans un contexte de diversification de l'économie et plus spécifiquement de diversification des exportations. Elle implique donc le soutien et le renforcement des autres branches pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs avérés notamment en matière de production et d'exportation de produits textiles et miniers, en matière de production et d'exportation de produits de la chimie et parachimie.

5.1 Le développement des infrastructures de communication

Contexte général

Le système de transport est caractérisé par une forte prédominance du mode de transport routier (plus de 80% de la production de transport). Bien que la route ne soit pas le mode le plus économique, la compétition se fait à son avantage en raison de la distribution des infrastructures de base mais aussi du fait de la mauvaise gestion des autres modes de transport. Il est en effet établi que le transport ferroviaire et le transport fluvial sont pénalisés par le statut public des unités de production qui

mélangent les genres en faisant à la fois l'exploitation des voies et la production de services de transport.

L'analyse des coûts directs de transport fait ressortir un manque évident d'optimisation économique dans la combinaison des modes de transport. On note que (cf. « Propositions pour une stratégie de croissance et de développement à l'horizon 2010. ; rapport de synthèse pages 60 et 61 ») :

- ✓ Le coût direct de transport pour le ciment, le sel, les céréales, l'engrais et le sucre sont plus bas via Dakar que via Abidjan ; les différences vont de 20 à 30% et sont dues autant au transport maritime (différence de 20 à 30% en faveur de Dakar) qu'au transport terrestre (rail et route).
- ✓ Le coût direct par rail est inférieur de 30 à 60% à celui de la route (ce n'est pas le cas pour le transport passager).

En dépit de cela, environ 80% des échanges internationaux de marchandises du Mali se font via Abidjan. En fait, les inconvénients du rail sont nombreux : manque de coordination entre les compagnies ferroviaires du Mali et du Sénégal , lourdeur des procédures administratives et douanières, mauvais état de la voie ferrée et du matériel roulant occasionnant des surcoûts par perte de temps, perte et détérioration de marchandises. Par ailleurs, la route souffre de la vétusté du matériel (les véhicules sont généralement de seconde main et sont peu efficaces avec un parcours de 60.000 km/an contre une norme de 100.000). On note aussi une pléthore de gros porteurs surchargés sur les axes internationaux et qui selon les spécialistes détruisent les routes du fait d'un coefficient d'agressivité supérieur à 2.

Pour pouvoir contribuer efficacement à la croissance économique souhaitée de plus de 6% , le secteur transport a besoin d'une restructuration en profondeur afin de réduire les coûts tout en améliorant la production des prestations ; ceci par une meilleure combinaison des modes. Aussi le transport routier doit-il gagner en efficacité et les transports fluviaux et ferroviaires être réhabilités.

Orientations politiques générales

Les grandes orientations politiques adoptées par le Gouvernement sont les suivantes

1. Accroissement de la concurrence sur le marché des transports terrestre de marchandise.
2. Résorption des surcapacités de l'industrie des transports routiers.
3. Amélioration du fonctionnement des corridors de transport internationaux.
4. Amélioration de la qualité et de la sécurité des transports de personnes.
5. Extension et meilleure gestion du réseau de pistes rurales.
6. Sauvegarde des infrastructures et équipement de transport aérien existants et augmentation de la capacité nationale et amélioration de la sécurité (drogue, terrorisme).
7. Restructuration des entreprises publiques du secteur transport.

5.1.1 Programme de développement des infrastructures routières

Le réseau routier classé couvre 13.004 km soit une densité apparente de 1,05 km/100 km² et une densité réelle de 0,7 km / 100 km² contre 3,1 pour l'ensemble des pays de la CDEAO et 4,7 pour la l'Afrique au sud du Sahara.

Le programme adopté pour le développement des infrastructures routières vise le désenclavement intérieur et extérieur du territoire malien par voie terrestre. Dans un passé récent, le désenclavement intérieur était guidé par des considérations administratives ; dans la présente programmation, les considérations économiques et sociales prennent le pas : il s'agit principalement de désenclaver des zones de production agricoles et minières, des zones urbaines mais aussi de contribuer au renforcement de l'unité nationale. Le désenclavement extérieur demande des corridors internationaux

mais aussi des routes de liaison de voisinage entre le Mali et les pays voisins. Qu'il s'agisse de désenclavement intérieur ou extérieur, il y a nécessité de faire des entretiens courants et périodiques, des réhabilitations ainsi que de nouvelles constructions.

L'objectif qualitatif du programme d'infrastructure routière est d'augmenter considérablement l'efficacité du réseau routier. Au plan quantitatif, les nouvelles constructions permettront une augmentation de la densité du réseau bien que dans un pays comme le Mali dont les 2/3 sont désertiques, la notion de densité n'ait qu'un sens très relatif.

L'augmentation du réseau induit de fait une élévation du coût d'entretien. L'autorité routière qui vient d'être créée y fera face à l'aide des ressources générées à partir de taxes sur le carburant, sur les charges à l'essieux et des payages.

Coût du programme (1 \$=650 F. CFA)

Type de désenclavement	Type de route	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Intérieur	Route bitumée	171.870	264,62
	Route en terre	233.220	358,80
	Piste	187.710	288,78
	Route bitumée	83.692	128,76
	Route en terre	20.950	32,23
Ouvrages	Ponts	20.910	32,17
Total		718.352	1105,15

Sources de financement (millions \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	9,32	-
Bailleurs de Fonds	184,24	911,59
Total	193,56	911,59

5.1.2 Programme de développement des infrastructures fluviales

Contexte

Le transport fluvial aussi bien sur le fleuve Niger est longtemps resté entre les mains des artisans piroguiers. La Compagnie Malienne de Navigation, qui exploite le bief Koulikoro – Gao sur le fleuve Niger, face à de multiples difficultés dont certaines sont liées à son statut d'entreprise publique et aussi en raison de l'inadéquation de sa flotte dans un contexte d'ensablement du lit du fleuve, a vu son activité décliner au fil du temps.

Mesures politiques adoptées

- La navigation fluviale doit davantage contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du Mali. Le Mali a pris l'option de réhabiliter la navigation fluviale sur les deux principaux fleuves qui sont: le fleuve Niger et le fleuve Sénégal.
- Des mesures réglementaires de classification des eaux et de sécurisation des voies fluviales doivent contribuer à augmenter la compétitivité du transport fluvial.
- On envisage la réalisation d'un programme de désensablement et d'aménagement des voies fluviales.

- Le secteur privé et les organisations régionales de développement seront incités à investir dans le transport fluvial.

◆ La réhabilitation du transport fluvial sur le fleuve Niger

La réhabilitation passe par la réalisation de travaux de grande ampleur. Pour améliorer la navigabilité du fleuve sur le bief Bamako – Gao. La navigation sera réorientée en faveur de la navigation légère et laissée à l'initiative privée.

Actions spécifiques et coût de réhabilitation: période 2001-2005

Actions Spécifications	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Pose balises et 10 kadéoscopes	1000	1,54
Réparation et entretien des quais de, Ké-Macina, Diafarabé, AKKA , Gouma – Rharous, Tombouctou		
Assistance formation	55	0,09
Acquisition de drague	940	1,45
Dragage canal Koriomé-Kabara-Tombouctou	1500	2,31
Dragage chenal du lac Débo	475	0,73
Dragage accès port de Gao-Korioumé-Mopti	500	0,77
Rénovation de la flotte de la COMANAV	1000	1,54
Total	5470	8,42

Source : Direction de l'Hydraulique

Sources de financement
(millions \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	6,86	-
Privé	-	1,54
Total	6,86	1,54

◆ Le projet de navigation sur le fleuve Sénégal

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.), à la demande de ses Etats membre envisage de réaliser le projet de navigation sur le fleuve Sénégal. Par la réalisation de ce projet, on voudrait donner aux pays membres et particulièrement le Mali, une voie d'accès à la mer de forte capacité. Par-là même, le projet rendra possible l'exploitation minière dans le bassin du fleuve Sénégal et permettra l'écoulement facile de la production agricole et agro-industrielle. Le projet comporte un volet infrastructure portuaire et un volet navigabilité donc l'exécution est souhaitée sur 7 ans à partir de 2002. Les investissements des sociétés privées de transport, ne sont pas programmées ici.

Coût du projet

Volet	Composantes	Coût en millions F.CFA	Coût en millions de \$
Infrastructures portuaires	Port maritime à Saint-Louis (Sénégal)	68.425	105,27
	Port fluvial de Saint Louis	5.395	8,3
	Port terminal à Ambidédi (Mali)	3.210	4,94
	Escales fluviales	3.445	5,30
	Terminale phosphatier de Matam (Sénégal)	1.650	2,54
Navigabilité			
	Dragage chenal	12.499	19,23
	Ouvrages de correction du lit	12.181	18,74
	Balisage du chenal navigable	890	1,37
Total		105.250	161,93

Sources de financement (millions \$)

Sources	Engagement	A rechercher
OMVS	-	-
Bailleurs de Fonds*	-	161,93
Total	-	161,93

*Une requête a été adressée au FED

5.1.3 Programme de réhabilitation des infrastructures ferroviaires

Objectifs

Les rails doivent contribuer à l'augmentation de l'offre de services de transport et à la réduction des coûts de transport entre le Mali et le reste du monde. La diversification des modes de transport pour un pays aussi enclavé que le Mali a par ailleurs une forte contribution à la sécurisation de l'approvisionnement du pays. La dimension de l'intégration des économies du Mali et du Sénégal est aussi à prendre en compte.

Mesures politiques adoptées.

- Améliorer l'existant pour en augmenter la compétitivité.
- Changer le statut de la Régie des Chemins de Fer du Mali (RCFM) par la privatisation.
- Séparer les activités de gestion des infrastructures (voies), de celles d'exploitation du trafic.
- Améliorer la coordination entre la RCFM et son homologue du Sénégal.

Actions prévues et coût

Actions	Coût en millions de F. CFA	Coût en millions de \$
Réhabilitation de la voie ferrée.	26.000	40,00
Construction de voies ferrées	3.000	6,12
Télécommunication (modernisation)	2.133	3,28
Acquisition de matériels (locomotives et wagons)	3.480	5,35
Réhabilitation locomotive et wagons	2.006,4	3,09
Acquisition de locomotive de ligne	2.900	4,46
Réhabilitation des ouvrages d'art	3.977	4,06
Acquisition de locomotive de ligne	2.300	3,54
Total	45.796,4	70,71

Source : Cellule de Planification de la RCFM

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
RCFM	9,77	
Bailleurs de fonds	13,14	47,80
Total	22,91	47,80

5.1.4 Programme de réhabilitation des infrastructures aéronautiques

Contexte

Le transport aérien est un moyen de désenclavement intérieur appréciable pour un pays de la superficie du Mali (1.241.000 km²) surtout pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. En plus de la fonction usuelle de désenclavement international, il est indispensable pour le développement du tourisme et pour l'exportation des légumes et fruits. Il souffre d'un certain nombre de contraintes qu'il faut lever :

- ✓ La faiblesse de la densité du réseau ;
- ✓ Les difficultés de gestion commerciale des aéroports intérieurs et celles de recouvrement des charges d'usage de leurs installations
- ✓ Le monopole de la compagnie multinationale Air Afrique sur les frets rendant difficile les exportations de légumes et fruits.
- ✓ Les problèmes de contraintes de ressources humaines du fait de l'inadéquation de la formation du personnel ;
- ✓ Le besoin de moderniser les équipements aéroportuaires d'aide à la navigation et de sécurité.

Objectifs du programme

Pour développer les services aériens et de promouvoir le tourisme et l'exportation de produits agropastoraux, le programme vise les objectifs suivants :

- ◆ En ce qui concerne le cadre législatif et institutionnel, il faut adapter les textes et règlements au contexte actuel de l'environnement aéronautique.
- ◆ Au niveau des ressources humaine à instaurer une gestion rationnelle des ressources humaines en vue d'assurer l'adéquation homme / poste au niveau des structures.
- ◆ En ce qui concerne l'espace aérien, disposer d'un plus grand espace contrôlé.
- ◆ Protéger les domaines aéroportuaires et météorologiques, adapter l'infrastructure aux besoins opérationnels de l'exploitation.

Mesures politiques adoptées

- Promotion de l'initiative privée et libéralisation du trafic.
- Renforcement de la sécurité.
- Augmentation de la capacité des aéroports de l'intérieur.

Activités programmées

Domaines d'action	Actions 2001-2002	Actions 2003-2010
Cadre législatif et institutionnel	Relecture du code de l'aviation civile	
	Elaborer un texte d'application du code	
Ressources humaines	Elaborer et mettre en œuvre des cadres organiques plus adaptés	Assurer une adéquation constante des ressources humaines aux besoins des structures
	Elaborer et mettre en œuvre de programmes de formation	Préparer le personnel aux changements futurs
Espace aérien et services de la circulation	Couverture zone Est par extension de la zone UTA de Bamako/SENOU	Réorganisation de la configuration de l'espace aérien
	Extension de l'UTA de Dakar jusqu'à l'UTA de Bamako/SENOU	Automatisation des services de aérienne et des services d'information
	Extension des services de contrôle à Tessalit et Taoudénit	Mise en place d'un système automatique d'échange pilote / contrôleur par satellite
	Implantation VHF déporté du centre de contrôle de Dakar à l'OUEST DU Mali et VHF u centre de Niamey u Nord-Est Mali	Mise en œuvre des systèmes de surveillance dépendante automatique
	Révision du plan SAR	

Infrastructures et équipements	Immatriculation des domaines aéroportuaires et météorologiques	Clôture des zones aéroportuaires et météorologiques
	Aéroport de Bamako / SENOU 1. Modernisation et extension aéroports passagers 2. mise en œuvre plan de développement 3. acquisition et installation équipements de navigation et de la météorologie	Plan de développement intégré (suite) Construction bâtiments et aires d'entraînement pour le services de sécurité Acquisition et installation d'équipement
	Construction des aéroports de Sikasso et Kayes	Extension aéroport de Sikasso et de Kayes
	Equipement aéroports de Sikasso, Kayes, Niolo, Mopti, Tombouctou, Gao, Tessalit, Nara, Goundam, Kéniéba, Yélimané, Hombori, Ménaka, et Kidal	Etudes et réalisations de nouveaux aéroports
	Renforcement et modernisation du réseau d'observation météorologique	
Autres actions de sécurité	Adoption et mise en œuvre du programme national de sûreté	
	Organisation de séminaire national en matière de sécurité	

Coût du projet

Domaines	Coût en millions de F.CFA		Coût en millions de \$
	2001-2002	2003-2010	2001-2010
Amélioration du cadre législatif et institutionnel	PM	PM	PM
Amélioration des ressources humaines	200	-	0,31
Espace aérien et services de la circulation	370	PM	0,57
Infrastructures et équipements	57.477	101.160	244,06
Total	58.047	101.160	244,94

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	6,55	-
Gouvernement + ASECNA*	3,52	-
ASECNA*	7,11	-
Privé	-	121,54
Bailleurs de fonds	5,91	100,31
Total	23,09	221,85

* Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne

5.1.5 Programme de développement des infrastructures maritimes

Le transport maritime du Mali est exclusivement un transport de marchandise d'ici que la navigation sur le fleuve Sénégal soit effective. Les prévisions d'évolution du transport maritime de marchandises font état d'une croissance annuelle de la demande de 9,5%; vers les années 2007, la demande serait de l'ordre de 8.000 millions de Tkm. En absence de façade maritime et même en tenant compte du port maritime de saint Louis, le Mali doit appliquer une politique de diversification de port d'entrée . A cet effet il est envisagé de construire des entrepôts à Conakry, Cotonou, Tema (Ghana), Alger et Nouakchott.

Activités et coûts

Activités	Coût en millions de F. CFA	Coût en millions de \$
Construction entrepôts à Conakry	500	0,77
Construction entrepôts à Nouakchott	1000	1,54
Construction entrepôts à Cotonou	1000	1,54
Construction entrepôts à Tema (Ghana)	1000	1,54
Construction entrepôts à Alger (Algérie)	2000	3,08
Développement capacité de formation et d'assistance	90	0,14
Total	5.590	8,61

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	0,86	-
Bailleurs de fonds	-	7,75
Total	0,86	7,75

5.1.6 Programme de développement des infrastructures de télécommunication

Malgré les contraintes comme la vétusté et l'insuffisance des équipements, l'obsolescence rapide du matériel et le coût élevé de l'équipement, les télécommunications au Mali restent une affaire rentable : (taux de rentabilité financière brut de 43% en 1996). En plus, téléphoner rentre de plus en plus dans les habitudes et la demande ne fait que croître. On se donne des objectifs de désenclavement intérieur et extérieur. Le désenclavement intérieur se fait par la desserte de :

- De tous les chefs lieux de cercle et de commune ;
- De toutes les localités de 5000 habitants ou plus ;
- Du reste de la population en raison d'un bureau de téléphonie publique dans un rayon de 5 km pour les zones à densité de population moyenne (pour les autres zones , le Nord particulièrement, le rayon sera plus grand).

Mesures politiques adoptées

- Séparation des fonctions de réglementation et d'exploitation.
- Libéralisation du secteur et promotion du secteur privé.

- Actualisation du plan de développement pour une plus grande prise en compte du plan d'aménagement du territoire national et des plans de développement régionaux.
- Transfert de certaines responsabilités aux collectivités locales.

Le désenclavement extérieur du pays passe par une intégration totale dans le réseau sous-régional et le réseau international. Le Mali cherche un partenaire stratégique avec lequel négocier la réalisation de ses objectifs.

5.2 Le programme de développement énergétique

La situation énergétique

- L'énergie traditionnelle (bois de chauffe, charbon, résidus agricoles etc) représente 91% de la consommation d'énergie. En 96/97, la consommation en énergie traditionnelle a été de 4,69 millions de tonnes dont 16% en milieu urbain. Cette consommation croît de 1,6% par an (2,8% en milieu urbain et 1,4% en milieu rural). La surface des formations ligneuses est de l'ordre de 172.000 km² et au rythme de consommation actuelle, le potentiel forestier sera épuisé d'ici 60 ans. Or le potentiel d'économie d'énergie est très grand : 5% seulement des foyers utilisés sont améliorés.
- Les hydrocarbures qui représentent 8% de la consommation d'énergie sont utilisés essentiellement pour le transport. Leur importation pèse de plus en plus sur la balance commerciale du pays : en 1997, la valeur des importations a été de 80 milliards de francs CFA contre 60 milliards en 1996.
- Les Energies Nouvelles et Renouvelables (solaire, biomasse, huile de pourghère, éolienne) sont peu développées en raison du coût élevé des équipements. Pour les 77% des ruraux non situés sur le tracé du réseau électrique, c'est la source d'énergie de demain.
- La puissance totale installée au Mali est de 123 MW (en 1999) dont 100 MW sur réseau interconnecté. Ce dernier, avec une demande de pointe de 75 MW pour 68 disponibles, est en phase de saturation. En 1999 la compagnie Energie du Mali (EDM) a dû délester par manque de capacité, une quantité d'énergie estimée à 46,5 GWh . Le manque à gagner de ce délestage est estimé à 23,26 milliards de F.CFA (on estime à 500 F. CFA le coût de défaillance par kilowattheure non produit). A ceci, il faut ajouter les pertes enregistrées par le secteur industriel. A partir du barrage de Manantali, le Mali sera approvisionné à hauteur de 160 GWh/an en 2001, 416 GWh /an à partir de 2002. On estime qu'à partir de 2004, le Mali connaîtra de nouveau une situation de saturation si d'autres sources d'énergie ne sont pas mises en œuvre. Le potentiel hydroélectrique du pays de l'ordre de 5000 GWh/an est à peine entamé et il existe des grandes possibilités d'investissements économiquement rentables.

Objectifs spécifiques du programme

Le Mali s'est donné des objectifs spécifiques suivants pour les dix prochaines années:

- ✓ Production et distribution de l'électricité de moindre coût pour l'industrie et le commerce;
- ✓ Accroissement du taux de desserte de la population de 7% en 1995 à 20% en 2007 : toute la population urbaine, les 3% de la population rurale proches des réseaux (le reste de la population rurale est desservi en énergies nouvelles et renouvelables) ;
- ✓ Electrification rurale de 500 villages d'ici 2010 ;
- ✓ Réduction de la consommation de bois de chauffe de 20% par utilisation d'équipements améliorés et de combustibles de substitution.

Axes stratégiques

Il en existe 8.

- Valorisation maximale des sources énergétiques notamment l'hydroélectricité et les énergies nouvelles et renouvelables.
- Le renforcement des capacités d'orientation et de contrôle des institutions en charge de l'énergie ;
- La définition d'une politique de développement à long terme prenant suffisamment en compte les aspects de maîtrise et d'économie d'énergie ;
- La promotion et le contrôle de la production, de l'exploitation et de la distribution des énergies conventionnelles, nouvelles et renouvelables dans une perspective de long terme;
- La réhabilitation des infrastructures existantes en matière d'électricité ;
- La Libéralisation du secteur en mobilisant davantage les initiatives et les capitaux privés dans toutes les composantes du secteur énergétique.
- Transfert de certaines compétences aux collectivités locales, notamment la réalisation et l'entretien des installations locales (maîtrise d'ouvrage)
- Mise en place d'un organe de régulation du sous-secteur électricité.

Réformes institutionnelles réalisées

1. Ouverture du secteur à la compétition
2. Privatisation de la société EDM

Actions de développement programmées

Electricité	Extension de la centrale de Sotuba
	Interconnexion Mali-Côte d'Ivoire
	Réalisation boucle de Sélingué : alimentation de Koutiala et Sikasso à partir de Ségou
	Approvisionnement de Niono à partir du réseau interconnecté
	Alimentation zone minière Kayes (Sadiola, Diamou.....)
	Etude pré faisabilité de mini et micro centrales hydroélectriques
	Réalisation de la centrale hydroélectrique de Markala
	Réalisation centrale hydroélectrique de Tossaye (Taoussa)
	Réalisation de la centrale hydroélectrique de Kénié
	Réalisation du réseau Ouest-Manantali de transport d'énergie
	Economie d'énergie: diffusion de 150.000 à 300.000 Lampes à Basse Consommation
	Réalisation d'un champ éolien de 3MW à Gao
	Actualisation du plan directeur d'électricité
Hydrocarbure	Réalisation de cuves pour le stock de sécurité de 73 jours
Energies nouvelles et renouvelables	Valorisation résidus agricoles (Biogaz, bûchettes et briquettes)
	Réalisation de matériels photovoltaïque de 750 KW
	Valorisation de plantes pourghères
	Electrification monde rural : 500 villages en 10 ans
Energie traditionnelle	Economie de 160000 tonnes de bois/an grâce au réchaud à pétrole et foyers améliorés
Développement de capacités d'entretien équipement et réseaux	

Coût du programme

Domaines	Coût en million F. CFA		Coût total en millions de \$
	Période 2001-2005	Période 2006-2010	
Electricité	85.526	161.340	379,79
Hydrocarbures	11.700	10000	33,38
Energies nouvelles et renouvelables	17713	31635	75,92
Energie traditionnelle	104.000	5.800	168,92
Développement des capacités	3000	5000	12,31
Total	221.939	213.775	670,32

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher	Total
Gouvernement	0,00	0,00	0,00
Secteur privé	59,90	489,58	549,48
Bailleurs de fonds	108,90	12,84	120,84
Total	168,80	501,52	670,32

5.3 Le développement du secteur rural

Le schéma directeur de développement rural actualisé (actualisation 2000) organise les actions de développement rural en 13 programmes :

1. Programme de restauration et de maintien de la fertilité des sols
2. Programme de développement des infrastructures rurales et des équipements agricoles
3. Programme d'intensification et de diversification des productions agricoles
4. Programme de valorisation des filières agricoles et d'amélioration de leur compétitivité
5. Programme de normalisation et de contrôle de qualité des produits agricoles
6. Programme de développement institutionnel du secteur agricole
7. Programme d'information et de communication pour le développement du secteur rural
8. Programme de promotion du crédit et de financement du secteur rural
9. Programme de renforcement de capacités de planification et de suivi-évaluation du secteur de développement rural
10. Programme de renforcement du rôle des femmes, des jeunes et des mécanismes de solidarité en milieu rural
11. Programme de renforcement des capacités d'intervention et du partenariat entre les acteurs du secteur rural
12. Programme de gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement rural durable
13. Programme de renforcement de la sécurité alimentaire

Compte tenu du choix stratégique de la riziculture et en raison du fait que la culture irriguée est moins sensible que les cultures pluviales, aux aléas de la pluviométrie, l'accent sera mis sur les aménagements hydro-agricoles.

5.3.1 Programme National d'Infrastructure Rurale

Le Programme de développement des infrastructures et des équipements ruraux a fait l'objet d'identification d'actions spécifiques dans le Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR). Ce programme dans sa phase initiale ne couvre que très partiellement les besoins réels du pays en matière d'aménagement.

En terme d'objectif national, les réhabilitations et les nouveaux aménagements permettent de maintenir la situation d'autosuffisance du pays. Il s'agit donc d'un programme de première urgence et priorité qui permet de faire face rapidement à l'accroissement de la demande intérieure en riz, dans le respect des normes environnementales et avec un volet de désenclavement rural. Le PNIR a par ailleurs une vocation sociale : petits périmètre villageois, eau potable.

Au niveau local, le programme vise la réduction de la pauvreté. En accélérant la mise en place des infrastructures économiques de base (aménagement de terres rizicoles, infrastructure rurale de transport), il contribue à augmenter la production rizicole et à désenclaver les zones de production concernées. Il comporte également un volet « alimentation en eau potable et assainissement » afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations bénéficiaires, et par-là même, à augmenter leur productivité. Plus spécifiquement, les avantages attendus sont de trois ordres.

- L'augmentation de la production de riz paddy est de 26.000 tonnes, celle pour les légumes de 6700 tonnes.
- Le désenclavement rural par remise à l'état de 472 km de route rurale
- L'augmentation du revenu des ménages bénéficiaires
- La réduction des frais de transport dû à l'amélioration de l'infrastructure de transport
- L'accès à l'eau potable pour 300.000 personnes

Actions du programme

Projets	Spécifications
<i>Irrigation</i>	Test des mécanismes du Fonds d'investissement Test des capacités du privé à investir dans l'irrigation Réhabilitation / construction de petits périmètres irrigués à l'ON Renforcement des capacités techniques ON Etudes techniques Recherche Petite irrigation
Réalisation de pistes régionales rurales	– Réhabilitation 3 pistes rurales régionales – Projets pilotes de pistes rurales
Hydraulique rurale	Fournir eau potable pour 300.000 personnes
AGETIER	Agence d'Exécution de Travaux d'Infrastructure Rurales pour la gestion des marchés
Activité environnementale et sociale	Mesures d'atténuation de l'impact environnemental Mesures environnementales et sociales
Gestion programme, suivi évaluation	

Coût du programme

Projets	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Irrigation (7115 ha)	36.098	55,54
Pistes rurales (voir programme infrastructure routière)	PM	
Hydraulique villageoise	13.996	21,53
AGETIER	666	1,02
Activités environnementales te sociales	4.191	6,45
Gestion programme, suivi et évaluation	7040	10,83
Imprévus physiques	7.694	11,84
Imprévus sur prix	-1.234	-1,90
Total	68.451	105,31

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	17,4	0,00
Bénéficiaires/usagers	6,8	
Bailleurs de fonds	81,11	0,00
Total	105,31	0,00

5.3.2 Programme d'Investissement Prioritaire pour l'extension de la production agricole

Dans le cadre d'une vision à plus long terme (horizon 2025) de la maîtrise de l'eau au Mali et pour une extension de la production agricole, le Gouvernement du Mali envisage la réalisation d'un programme ambitieux d'Investissement Prioritaire (PIP) permettant de donner au pays les moyens d'assumer sa vocation. Le programme proposé ici en est la composante sur la période 2001-2010. Il permet au Mali de dégager un surplus de production de riz exportable dans la sous-région.

Actions programmées

Projets	Spécifications	Superficies aménagées à l'horizon 2010 (Ha)
Appui institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement Direction Nationale de l'Hydraulique - Renforcement Direction Nationale de l'Equipement Rural - Appui aux agences de l'eau 	/
Maîtrise de l'eau	<p>Barrage de Taoussa sur la boucle du Niger. L'ouvrage à but multiple permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De sécurise les ressources en eau à l'amont pour les cultures traditionnelles et d'accroître les ressources en eau de contre saison en amont et en val . - Le soutien d'étiage et la garantie d'un débit minimum de saison sèche de 75 m³ /s à la frontière du Niger - Irrigation : Potentiel : 90000 ha en amont et 70000 ha à l'aval <ul style="list-style-type: none"> a) Submersion contrôlée 28000 ha en 10 ans ; b) b) Périmètres aménagés :11000 ha d'ici 2010). - PM (la production d'énergie hydroélectrique (90 Gwh/an)) 	38000
Aménagement de la Vallée du Sénégal- Térékolé Lac Magui	<p>Projet de Développement Intégré à l'Aval de Manantali II. (PDIAM II)</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de 2000 ha villageois - réhabilitation de 300 ha villageois <p>Schéma directeur d'aménagement Téréké-Kolombiné-Lac Magui : aménagement de 6200 ha de plaine et mares : création d'emploi, opportunité d'activité économique pour les migrants de retour.</p>	2300
Office du Niger	<p>Programme de réhabilitation et d'extension</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitations paysannes 56.367 - Grandes exploitations privées 14.325 <p>Non compris les aménagements du PNIR</p>	70692
	<p>Programme bilatéral Mali - Burkina Faso : aménagement de 2500 ha à Niaro dans la zone du Macina (Mali). Le financement est à rechercher auprès des institutions régionales (CILSS, CDEAO,UEMOA etc.), des institutions internationales, des investisseurs privés, des deux Etats ; les producteurs faisant des apports physiques.</p>	2500
Haute Vallée du Niger	<p>Office de Développement rural de Sélingué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme BAD 2752 ha en 5 sites - Plan d'action Environnemental de Sélingué 370 ha 	3122
	<p>Office Haute Vallée du Niger : Réhabilitation de 350 ha de maraîcher</p>	350
	<p>Projet de développement socio-économique Durable des Zones Libérées de l'Onchocercose : 1430 ha</p>	1430
	<p>Extension du Périmètre irrigué de Baguineda</p>	1500
Région de Ségou	<p>Officie Riz Ségou : conversion en maîtrise totale de 5000 ha</p>	5000
Bani-Mopti	<p>Office Riz Mopti : projet de développement intégré avec des aménagements rizicoles</p>	2807
	<p>Projet de valorisation des ressources en eau de surface : 1200 ha aménagés en 5 ans à partir de 2001 sur financement 8^{ème} FED principalement</p>	1200
	<p>Projet du seuil de Talo sur le Bani</p>	20320 dont 16030 en riziculture
Zone lacustre	<p>Projet de Développement de la culture du Blé à Diré : 2500 ha</p>	2500
	<p>Développement intégré de l'axe Kona-Tonka : Volet aménagement hydro-agricole</p>	15000
	<p>Mise en valeur du Système Faguibine</p>	A déterminer
	<p>Mise en eau des lacs de la rive droite : Etude</p>	A déterminer
Boucle du Niger (Région Gao)	<p>Projet d'irrigation du barrage de Taoussa : amélioration de la riziculture traditionnelle : 3725 ha</p>	3725
Divers aménagements	<ul style="list-style-type: none"> - Surcreusement des mares dans la région de Kidal - Réhabilitation des petits barrages du plateau Dogon (Financement RFA) - Programme Liptako-Gourma de surcreusement des mares 	
Total		181356 / 185646

Coût du programme

Projets	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Renforcement institutionnel	4920	7,57
Aménagement hydro-agricole de Tossaye	44200	68,00
Aménagements de la vallée du Sénégal	13425	20,65
Office du Niger	188420	289,88
Aménagements Haute Vallée du Niger	97176	149,50
Aménagement Office Ségou	15000	23,08
Aménagements Bani-Mopti	93024	143,11
Aménagements zones lacustres	75980	116,89
Aménagements de la boucle du Niger	6000	9,23
Total	538145	827,92

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	7,57	
Bailleurs de fonds	42,22	778,13
Total	49,79	778,13

5.4 Le développement de l'industrie et du commerce et de l'artisanat

La politique commerciale et industrielle vise l'accroissement de l'offre de biens et de services aussi bien pour la consommation intérieure que pour l'exportation. Elle s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement d'accélérer la croissance de l'économie avec effet bénéfique sur l'emploi et les revenus de la population. La stratégie est d'inciter le secteur privé à y investir. Le plan d'action du pour les cinq prochaines années se conforme à cette démarche.

◆ Offre de marchandises

- ✓ Augmenter de 20% les exportations de bétail ;
- ✓ Exporter par an 10.000 tonnes de viande réfrigérée, à partir de 2005
- ✓ Transformer et exporter 5% de la production de coton.
- ✓ Doubler en valeur, les exportations de légumes et fruits
- ✓ Augmenter d'ici 5 ans la capacité d'exportation de riz à 80.000 en augmentant de 15% la production usinée (on vise pour 2010 une capacité d'exportation 200.000 tonnes de riz)
- ✓ Augmenter la production de l'orpaillage de 750 kg/an
- ✓ Augmenter la productivité de l'orpaillage pour améliorer de 10% le revenu des orpailleurs.

◆ **Offre de services**

- ✓ Accueillir 100.000 touristes par an
- ✓ Promouvoir la musique malienne et faire rentrer des droits d’auteur substantiel.

Les contraintes sont de plusieurs ordres :

- ✓ Faiblesse des ressources humaines ;
- ✓ Faiblesses institutionnelles (manque de coordination des services publics, insuffisances des ressources et manque de structuration du secteur privé, inadéquation des services bancaires, expertise limitée des prestataires de service du secteur privé en matière de commerce international)
- ✓ Insuffisance des infrastructures (transport, stockage { hydrocarbure principalement}, énergie, télécommunication)
- ✓ Faiblesse du niveau d’investissement

Faible capacité pour l’accès aux marchés (information commerciale insuffisante, manque de norme et faible qualité des produits, méconnaissance des avantages des accords commerciaux, insuffisance de mesures d’incitation , faiblesse de la représentation commerciale du Mali à l’étranger).

5.4.1 Le développement de l’industrie

(voir programme de développement institutionnel du secteur privé)

5.4.2 Le développement du commerce

Le plan d’action comporte trois grands volets dont les éléments sont consignés dans le tableau ci-après.

Actions programmées

Actions	Spécifications
Renforcement des capacités commerciales nationales	
	Coordination programme intégré
	Renforcement des capacités de négociation des accords commerciaux
	Appui à la Direction des Douanes
	Renforcement tribunaux de commerce (→ en complément au PRODEJ)
	Création centre de maintenance et de formation professionnelle (→ en complément au PRODEC)
	Qualité et normalisation des produits d’exportation
	Etude de la mise en place d’un laboratoire national de contrôle de qualité
	Centre de formation aux échanges commerciaux internationaux (en rapport avec le PRODEC)
	Renforcement du cadre institutionnel du tourisme
	Etude d’un dispositif de financement et d’assurance –crédit à l’exportation
	Agence malienne de promotion des exportations (MILIPLEX)
Développement des infrastructures commerciales	
	Aménagement couloir à bétail pour exportation
	Construction de marchés de gros et d’entrepôts pour l’exportation
	Aménagement de la zone industrielle
	Construction d’un village artisanal
Appui aux filières d’exportation	
	Appui aux exportations de fruits et légumes
	Enquête sur les exportations de bétail
	Transformation et exportation de viande
	Développement de la filière Karité
	Assistance au développement et au financement des exportations de textiles
	Encadrement et valorisation de l’orpaillage
	Développement et promotion du tourisme
	Développement et promotion de la musique malienne
	Etude des services de camionnage
	Etude des conditions d’exploitation du transport fluvial

Coût du programme

Projets	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Renforcement des capacités commerciales nationales	4732	7,04
Développement des infrastructures commerciales	4277	6,58
Appui aux filières d'exportation	4570	7,03
Total	13579	20,89

Sources de financement (million \$)

Sources	Engagement	A rechercher
Gouvernement	1,48	
Privé		1,3
Bailleurs de fonds		17,87
Total	1,48	19,17

5.4.3 Le programme de développement de l'artisanat

Contexte et justificatifs

Avec ses sept catégories réparties en 171 métiers, l'artisanat occupe actuellement environ 1/3 de la population occupée malienne. Par sa grande capacité à générer des emplois avec un minimum de capital, par sa dynamique et sa flexibilité qui lui permettent de résister et de s'adapter aux chocs économiques, par le génie créateur de ses membres, l'artisanat s'impose comme un secteur indispensable et incontournable dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement et aussi de la lutte contre la pauvreté.

Objectifs

Le programme vise les trois grands objectifs suivants :

- Organiser davantage le secteur pour faciliter l'encadrement des artisans et le suivi des activités ;
- Donner une plus grande formation aux acteurs du secteur pour rendre l'artisanat malien compétitif sur le plan international ;
- Promouvoir les exportations de produits artisanaux pour procurer davantage de revenus aux artisans.

Actions programmées et coûts

Actions	Coût en millions de F.CFA	Coût en millions de \$
Création de villages artisanaux et de maisons des artisans	30.815	47,41
Création d'unités de production	375	0,58
Création d'ateliers centraux	750	1,15
Mise en place de centrales d'achat	625	0,96
Création de centres de formation	2.238	3,44
Mise en place d'une banque de l'artisanat	3.000	4,62
Total	37.803	58,16

Financement

Le financement est à chercher intégralement.

6. Synthèse des coûts et des modes de financement des programmes

- ◆ Les programmes sociaux et ceux de développement institutionnel ont été budgétisés sur cinq ans et non sur toute la période de programmation. Pour certains tels le programme de développement de l'éducation et le programme de développement sanitaire et social, une deuxième phase de programmation est déjà prévue. Sachant que ces programmes ne seront pas reconduits à l'identique, on ne peut dire que le volume d'investissement total de 4.300 millions de \$ doit être augmenté de quelques centaines de millions de \$.
- ◆ On note d'autre part que le projet navigation sur le fleuve Sénégal est régional et le financement (161,93 millions de \$ US) est à rechercher par l'OMV. L'intérêt stratégique de ce projet est tel pour le Mali qu'il ne peut pas ne pas inclure dans son programme ce besoin de financement bien qu'il soit commun aux trois pays de l'OMVS.
- ◆ Le coût du plan d'action tel que présenté, est de l'ordre de 4.300 millions de \$ soit en moyenne 430 millions de \$ par an. Ce coût annuel est à comparer aux 450 millions de \$ que le Mali à reçu par an au titre de l'aide au cours de 10 dernières années.
- ◆ L'analyse du programme fait ressortir la part prépondérante faite aux infrastructures économique de base : 74,9% du total des investissements programmés. Le social vient en deuxième position avec 19,3%.
- ◆ Le financement du plan reste posé :
 - ✓ Le financement intérieur (gouvernement, collectivités, usagés et bénéficiaires, privés) est estimé à 12,8% du total ;
 - ✓ Les engagements des bailleurs de fonds représentent 19,8% (548,73 millions de \$ soit 1,2 fois le volume annuel de l'aide au Mali) ;
 - ✓ Et 67,4% du volume des investissements est à rechercher.
- ◆ On fait remarquer que :
 - ✓ 70,5% des engagements intérieurs vont au social, et 25% aux infrastructures économiques;
 - ✓ 47,5% des engagements actuels des bailleurs de fonds vont au social et 51,4% aux infrastructures économiques ;
 - ✓ alors que 91,3% du financement à trouver concernent les infrastructures économiques.
- ◆ De façon sectorielle, on note que :
 - ✓ 80,7 % du financement des programmes institutionnels sont à rechercher ;
 - ✓ 82,1% du financement des programmes d'infrastructures sont à rechercher ;
 - ✓ contre seulement 4,5% à rechercher en ce qui concerne le financement des programmes sociaux.

Les détails sur le coût et les sources de financement des programmes sont donnés sur le tableau ci-après.

Coûts et financements des programmes

Domaines	Secteurs	Capacité et besoins de financement du Mali (millions de \$)			
		Coût total	Capacité nationale	Engagement Bailleurs de Fonds	Financement à rechercher
Administration	Administration centrale	20,14	7,66	0	12,48
	Développement capacité de planification et gestion de l'économie	6,49	0,30	3,48	2,71
	Justice	129,44	15,38	4,62	109,44
	Société civile	0,96	0	0	0,96
	Secteur privé	11,16	0	1	10,16
Social	Education	541,30	278,40	235,0	27,9
	Santé	271,5	104,3	167,2	0,00
	Lutte contre la pauvreté	PM	PM	PM	
	Emploi	5,05	1,50	0	3,55
	Promotion femme, enfant et famille	8,31	2,49	0	5,82
Infrastructures	Routières	1105,15	9,32	184,24	911,59
	Fluviales	170,35	8,40	0	161,95
	Ferroviaires	70,71	9,77	13,14	47,80
	Aéronautiques	244,94	17,18	5,91	221,85
	Maritimes	8,61	0,86	0	7,75
	Télécommunications	PM	PM	PM	PM
	Energétiques	670,32	59,90	108,9	501,52
	Hydro agricoles	933,23	31,77	123,33	778,13
Commerce et artisanat	Commerce	20,89	1,48	0	19,17
	Artisanat	58,16	0	0	58,16
Ensemble		4276,71	548,73	847,04	2880,94

Annexes

Tableaux des coûts détaillés des programmes

Programme de construction / réhabilitation des routes

Actions	Spécifications	Actions 2002-2005		Actions 2006-2010		Coût en millions \$
		Longueur en km	Coût million CFA	Longueur en km	Coût million CFA	
Désenclavement intérieur	<i>Routes bitumées</i>					
	Diéma-Nioro	95	7600(FED)			
	Sandéré-Nioro	110	8800 à rechercher			
	Yélimané-Nioro			150	9600 à rechercher	
	Sienso- Ouan	82	1800(BAD) +200 Mali			
	Markala-Niono	70	5940(BOAD)+660 Mali			
	Kayes Yélimané			150	7.000 à rechercher)	
	Diéma-Sandaré-Kayes	270	29700 FED			
	Mio-Macina	65	3000 (FED)			
	Diéma-Didiéni	180	6500 (FED)			
	Sikasso-Zégoua			97	7760 à rechercher	
	Sévaré-Gao			585	46800 à rechercher	
	Didiéni-Goumbou-Nara			211	23210 à rechercher	
	Koulikoro-Banamba			90	9900 à rechercher	
	Sévaré -Bandiagara	65	3400(FED)			
	Voies urbaines.	PM				
		<i>Routes en terre modernes</i>				
	Bafoulabé-Kayes	130	7800 à rechercher			
	Tombouctou-Douentza			250	15000 à rechercher	
	Djénné-Magnan-Sayes			55	3300 à rechercher	
	Dienkounté-Nioro			85	5100 à rechercher	
	Kona- Korienzé-Niafunké			250	15000 à rechercher	
	Kita-Tanbaga-Manantali-Bafoulabé			230	13800 à rechercher	
	San-Saye			55	3300 à rechercher	
	Falo- Bani- RN6			40	2400 à rechercher	
	Kéniéba-Faléa →frontière Guinée			110	6600 à rechercher	
Nioro Balé Dily Goumbou			270	16200 à rechercher		
Nara Sokolo Diabali-Niono			250	15000 à rechercher		
Banamba Molodo Niono			220	13200 à rechercher		
Dioila-Sikasso	115	1800(BAD) +200 Mali				
Dioila-Massigui	100	1170(BAD) +130 Mali				

Tombouctou Rharous - Bourem Gao			424	25440 à rechercher	39,14
Gao Almoutrat Tambankor-Kidal			670	40200 à rechercher	61,85
Gao Djebok Talataye			140	8400 à rechercher	12,92
Menaka Kidal			320	19200 à rechercher	29,54
Anefis Tessalit			183	10980 à rechercher	16,89
Kidal Aguelhok			150	9000 à rechercher	13,85
<i>Pistes rurales agricoles et bacs</i>					
Kita-Kourouinkoto	95	2250(BAD) +250 Mali			3,85
Saye - Djenné	60	1000 (IDA)			1,54
Falo-Bani-RN6	40	650 (IDA)			1,00
Pistes CMDT-Kita	624	24960 à rechercher			38,40
Pistes FIDA Ségou	206	8240 à rechercher			12,68
Pistes FIDA San	216	8640 à rechercher			13,29
Pistes FIDANiafunké	35	1400 à rechercher			2,15
Pistes FIDA Kidal	1	40 à rechercher			0,06
Pistes ON	1430	57200 à rechercher			88,00
Pistes OHVN	805	32200 à rechercher			49,54
Niamina Souba-Farako - Ségou			100	4000 à rechercher	6,15
Sansanding-Doura-Taïmana			100	4000 à rechercher	6,15
Piste CMDT Mali Ouest			351	14040 à rechercher	21,60
Piste CMDT Mali sud			721	28840 à rechercher	44,37
Bac de Tamani	1 bac			PM	

Désenclavement international	Routes bitumées					
	Gao-Ansongo-Labbézanga (Niger)	210	10400 (FED) 10400 à rechercher			32,00
	Bougouni-Yanfolila → frontière Guinée			130	14300 à rechercher	22,00
	Sikasso-Koloko → frontière Burkina Faso	44	5175 (BID) 575 Mali			
	Kaye – Nahé → Sénégal	98	7840 à rechercher			
	Bamko- Kourémalé → Guinée	123	22.725 (FED+BAD +BID)+2525 Mali			38,85
	Nioro -Gogui →Mauritanie	62	7227 (BOAD+OP EP)+803 Mali			12,31
	Routes en terre modernes					
	Bandiagar → Burkina	159	5400 (BOAD)+600 Mali			9,23
	Tion-Bénéna → frontière Burkina Faso	46	1035(BAD) +115 (Mali)			1,77
	Nara → frontière Mauritanie			60	3600 à rechercher	5,54
	Mandiakui-Timissa → frontière Burkina			40	2400 à rechercher	3,70
	Tessalit → frontière Algérie			130	7800 à rechercher	12,00
Ouvrages	Ponts: études travaux	Gao (300 m)	456 acquis pour étude 3544 pour travaux à rechercher	3ème pont Bamako Ponts Koulikoro et Djénné	6.000 4.000 1710 à rechercher	24,17
Études	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Route 3^{ème} pont Bamako, ponts de Koulikoro; pont de Djénné ✓ plan de transfert gare chemin de fer Bamako -> Kati ✓ Routes prévues 		10.000 à rechercher	Routes prévues et 4 ^{ème} pont de Bamako	5.200 à rechercher	23,38
Matériel roulant						
Protection de l'environnement et de moyens de transport			5600		4500	15,54
Gares routières Bamako	Sébénikoro, sirakoro, Titibougou			Kabala-Kati	1000	1,54
Développement des capacités et formation		2000			2000	6,15

Tableau des coûts et financement du programme d'énergie

Domaines	Spécification des action	Coût en millions de F. CFA		Coût total en million de \$	Observation sur la source financement
		2001-2005	2005-2010		
	Interconnexion Mali-Côte d'Ivoire		17000	26,15	A recherche (réalisation BOOT)
	Réalisation boucle de Sélingué : alimentation de Koutiala et Sikasso à partir de Ségou		17540	26,98	Contrat EDM
	Approvisionnement Niono à partir du réseau interconnecté		11800	18,15	Contrat EDM
	Alimentation zone minière Kayes	400		0,62	A rechercher
	Etude pré faisabilité barrage de Kourouba	326		0,50	A rechercher
	Réalisation de la centrale hydroélectrique de Markala		55.000	0,31	A rechercher (réalisation BOOT)
	Réalisation centrale hydroélectrique de Tossaye (Taoussa)	13.000		20,00	A rechercher
	Réalisation centrale hydroélectrique de Kénié		60000	81,54	A réaliser en BOOT
	Réalisation du réseau Ouest-Manantali de transport d'énergie	70200		108,00	IDA
	Economie d'énergie	1600		2,46	Contrat EDM
Hydrocarbure	Réalisation de cuves pour le stock de sécurité de 73 jours	1.700	10000		Privé à rechercher
Energie nouvelle et renouvelable	Valorisation résidus agricoles	601	401	1,54	Privé à rechercher
	Réalisation de matériel s photovoltaïque de 750 KW	2504	626	4,82	Donateur à rechercher
	Valorisation de plantes pourghères	2608	2608	8,02	Donateur à rechercher
	Electrification monde rural : 500 villages	12000	28000	61,54	Société de Service décentralisé (SSD)
Energie traditionnelle (2 ^{ème} phas)	Economie de 160000 tonnes de bois/an grâce au réchaud à pétrole et foyers améliorés	104.000	5.800	168,92	A rechercher (BOOT)
	Développement de capacités d'entretien équipement et réseaux	3000	5000	12,31	EDM et autres privés
Total		221.939	213.775	670,32	

Tableau de dépenses du Programme National d'Infrastructures Rurales

Projets	Spécifications	Superficie à mettre en valeur Ha	Investissement 2001-2005 (millions CFA)		
			Source locale	Source extérieure	Total
Irrigation	Test des mécanismes du Fonds d'investissement	-	986	1793	2779
	Test des capacités du privé à investir dans l'irrigation	-	1482	570	2051
	Réhabilitation / construction de petits périmètres irrigués à l'ON	7115	9871	13609	23480
	Renforcement des capacités techniques ON	-	210	229	439
	Etudes techniques	-	521	567	1088
	Recherche	-	420	484	904
	Petite irrigation		3196	2159	5355
Total irrigation			16686	19411	36097
Pistes régionales rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation 3 pistes rurales régionales - Projets pilotes de pistes rurales 		PM(4917)	PM (9310)	PM(1422)7
Hydraulique rurale			6328	7668	13995
AGETIER			502	164	666
Activité environnementale et sociale	Mesures d'atténuation de l'impact environnemental Mesures environnementales et sociales		2044	2148	4191
Gestion programme, suivi évaluation			4149	2891	7040
Imprévus physiques			3203	4491	7694
Imprévus sur prix			2350	-3584	-1234
Coût projet			35.262	33.189	68.431

Programme d'Infrastructures Prioritaires (PIP) :
superficies et coûts de réalisation

Projets	Spécifications	Superficies aménagées à l'horizon 2010 (Ha)	Programme d'investissement	
			2001-2005 (million CFA)	2006-2010 (million CFA)
Appui institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement Direction Nationale de l'Hydraulique - Renforcement Direction Nationale de l'Equipement Rural - Appui aux agences de l'eau 	/	4920	
Maîtrise de l'eau	Barrage de Taoussa sur la boucle du Niger. L'ouvrage à but multiple permet : <ul style="list-style-type: none"> - de sécurise les ressources en eau à l'amont pour les cultures traditionnelles et d'accroître les ressources en eau de contre saison en amont et en val (irrigation : submersion contrôlée 28000 ha en 10 ans et pour les périmètres 11000 ha d'ici 2010). Potentiel : 90000 ha en amont et 70000 ha à l'aval 	38000	22100	22.100

	<ul style="list-style-type: none"> - le soutien d'étiage et la garantie d'un débit minimum de saison sèche de 75 m³/s à la frontière du Niger - PM (la production d'énergie hydroélectrique (90 Gwh/an)) 			
Aménagement de la Vallée du Sénégal-Térékolé Lac Magui	Projet de Développement Intégré à l'Aval de Manantali II. (PDIAM II) <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de 2000 ha villageois - réhabilitation de 300 ha villageois 	2300	11625	
	Schéma directeur d'aménagement Téréké-Kolombiné-Lac Magui : aménagement de 6200 ha de plaine et mares : création d'emploi, opportunité d'activité économique pour les migrants de retour.	6200	1800	
Office du Niger	Programme de réhabilitation et d'extension <ul style="list-style-type: none"> - Exploitations paysannes 56.367 - Grandes exploitations privées 14.325 Non compris les aménagements du PNIR	70692	88000	90000
	Programme bilatéral Mali - Burkina Faso : aménagement de 2500 ha à Niara dans la zone du Macina (Mali). Le financement est à rechercher auprès des institutions régionales (CILSS, CDEAO,UEMOA etc.), des institutions internationales, des investisseurs privés, des deux Etats ; les producteurs faisant des apports physiques.	2500	10420	
Haute Vallée du Niger	Office de Développement rural de Sélingué : <ul style="list-style-type: none"> - Programme BAD 2752 ha en 5 sites - Plan d'action Environnemental de Sélingué 370 ha 	3122	600	
	Office Haute Vallée du Niger : Réhabilitation de 350 ha de maraîcher	350	1000	
	Projet de développement socio-économique Durable des Zones Libérées de l'Onchocercose : 1430 ha	1430	2117,6	
	Extension du Périmètre irrigué de Baguineda	1500	6000	
Région de Ségou	Office Riz Ségou : conversion en maîtrise totale de 5000 ha	5000	15000	
Bani-Mopti	Office Riz Mopti : projet de développement intégré avec des aménagements rizicoles	2807	18224	
	Projet de valorisation des ressources en eau de surface : 1200 ha aménagés en 5 ans à partir de 2001 sur financement 8 ^{ème} FED principalement	1200	4800	
	Projet du seuil de Talo sur le Bani	20320 dont 16030 en riziculture		70000
Zone lacustre	Projet de Développement de la culture du Blé à Diré : 2500 ha	2500	18480	
	Développement intégré de l'axe Kona-Tonka : Volet aménagement hydro-agricole	15000	45000	
	Mise en valeur du Système Faguibine	A déterminer	12000	
	Mise en eau des lacs de la rive droite : Etude	A déterminer	500	
Boucle du Niger (Région Gao)	Projet d'irrigation du barrage de Taoussa : amélioration de la riziculture traditionnelle : 3725 ha	3725	6000	
Divers aménagements	<ul style="list-style-type: none"> - Surcreusement des mares dans la région de Kidal - Réhabilitation des petits barrages du plateau Dogon (Financement RFA) - Programme Liptako-Gourma de surcreusement des mares 			
Total		181356 /185646	268586,6	182100

Source :Ministère du Développement Rural « Programme d'investissement prioritaire (PIP) » rapport de consultation en discussion ; janvier 2001]

Tableau des coûts du programme commercial

Actions	Spécifications	Coût (1000 \$ US) et sources de financement			
		Bailleurs	Gouvernement	Privé	Total
Renforcement des capacités commerciales nationales		6425	510	105	7040
	Coordination programme intégré	639	21	0	660
	Renforcement des capacités de négociation des accords commerciaux	280	20	0	300
	Appui à la Direction des Douanes	2910	90	0	3000
	Renforcement tribunaux de commerce (→ en complément au PRODEJ)	440	60	0	500
	Création centre de maintenance et de formation professionnelle (→ en complément au PRODEC)	1400	160	0	1560
	Qualité et normalisation des produits d'exportation	160	20	0	180
	Etude de la mise en place d'un laboratoire national de contrôle de qualité	93	2	0	95
	Centre de formation aux échanges commerciaux internationaux (en rapport avec le PRODEC)	250	20	20	290
	Renforcement du cadre institutionnel du tourisme	230	90	20	340
	Etude d'un dispositif de financement et d'assurance –crédit à l'exportation	53	2	0	55
	Agence malienne de promotion des exportations (MILIPLEX)	210	25	65	300
Développement des infrastructures commerciales		5210	723	647	6580
	Aménagement couloir à bétail pour exportation	250	100	50	400
	Construction de marchés de gros et d'entrepôts pour l'exportation	790	105	105	1000
	Aménagement de la zone industrielle	1470	168	42	1680
	Construction d'un village artisanal	2700	350	450	3500
Appui aux filières d'exportation		6230	248	547	7025
	Appui aux exportations de fruits et légumes	1315	0	25	1340
	Enquête sur les exportations de bétail	95	15	0	110
	Transformation et exportation de viande	820	10	430	1260
	Développement de la filière Karité	100	10	10	120
	Assistance au développement et au financement des exportations de textiles	2100	0	40	2140
	Encadrement et valorisation de l'orpaillage	520	0	30	550
	Développement et promotion du tourisme	910	145	0	1055
	Développement et promotion de la musique malienne	220	60	0	280
	Etude des services de camionnage	70	4	6	80
	Etude des conditions d'exploitation du transport fluvial	80	4	6	90
Total général		17865	1481	1299	20645

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports « Consultation sectorielle sur le commerce ; juin 2000 »

Bibliographie

Mali

Ministère de l'Economie et de Finances - DNSI « *Comptes de la nation 2000* »
GREAT « *Ajustement structurel et consultation sociale au Mali* » ; *Version préliminaire ; décembre 1999*)

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports « *Consultation sectorielle sur le Commerce - juin 2000* ».

Primature – Commissariat au Plan- Comité National de Politique Economique « *Rapport trimestriel du - Comité National de Politique Economique sur la situation économique et financière du Mali (version provisoire)* » ; février 1997 »

AFRISTAT « *Recueil de statistiques des Etats membres d'AFRISTAT - Mars 2000* »

Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration « *Suivi de l'initiative 20 – 20 : Financement des secteurs sociaux essentiels au Mali.* »

Ministère de l'Economie, du Plan et de l'intégration « *Propositions pour la stratégie de croissance et de développement novembre 1997* ».

Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration « *Rapport de synthèse sur la revue des projets et programmes au Mali ; mai 1998* »

Ministère de l'Economie, du Plan et de l'intégration- Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté au Mali « *Croissance, Equité et Pauvreté Rapport national sur le développement humain durable ; 1999* »

Ministère de Finances et du Commerce « *Budget d'Etat- exercice 1997 – Programme triennal d'investissements (PTI) 1997-1999 ; tome II août 1996* »

Ministère de l'Economie et de Finances « *Programme triennal d'investissements (PTI) 2000-2002 ; septembre 1999* »

Ministère de l'Economie et de Finances Direction Nationale de la Planification (DNP) « *Situation économique et sociale du Mali en 1999 et perspectives pour 2000* »

Présidence de la République – Secrétariat général- Etude Nationale Prospective « *Etude Nationale Prospective MALI 2025 Rapport général ; juin 1999* »

Présidence de la République - Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles « *Programme Pilote de renforcement de la déconcentration et d'appui à la décentralisation ; avril 2000* »

Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles « *Atelier d'élaboration du cadre logique du Programme de Développement Institutionnel : Bamako les 21,22 et 23 juin 1999 Rapport de synthèse* »

Ministère de la Justice « *Programme Décennal de Développement de la Justice au Mali (Synthèse) – TABLE RONDE 29 février, 1^{er} mars 2000* »

Ministère de l'Education « *Programme Décennal de Développement de l'Education : les grandes orientations de la politique éducative ; janvier 2000* »

Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité « *Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social ; 1999-2007* »

Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité « *Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social ; 1998-2002* »

Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées « *Opérationnalité de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP) Rapport final Validation du chiffrage des objectifs spécifiques mesurables (OSM) novembre 2000* »

Ministère des Mines et de l'Energie « *Lettre de politique sectorielle de l'électricité de l'eau potable – novembre 1999*».

Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau « *Note de synthèse sur la politique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'EAU ; mars 2001* »

« *Convention de gestion des réseaux de production et de distribution d'électricité en milieu rural ; Paris octobre 1998*»

Ministère des Transports « *Déclaration de politique générale dans le secteur des transports ; novembre 1993* »

O.M.V.S. « *Requête de financement du projet Navigation : volet navigabilité ; janvier 2000* »

O.M.V.S. « *Requête de financement du projet Navigation : volet infrastructures portuaires ; janvier 2000* »

Ministère de Mines de l'Energie et de l'Hydraulique- Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie « *Etude de factibilité de l'impact du Barrage de TOSSAYE pour l'irrigation, la production d'énergie et la navigation ; décembre 1997* »

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Cellule de planification et de Statistiques « *Note de synthèse sur la politique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'eau : Politique sectorielle – mars 2001* »

Ministère du Développement Rural – Cellule de Planification et de Statistique « *Schéma directeur du secteur de développement rural SDDR-actualisation 2000, volume I- Situation du secteur du développement rural et évaluation de la mise en œuvre du SDDR 1992-2000 ; juin 2000* »

Ministère du Développement Rural – Cellule de Planification et de Statistique « *Schéma directeur du secteur de développement rural SDDR-actualisation 2000, volume II- Stratégie de développement; octobre 2000* »

Ministère du Développement Rural – Cellule de Planification et de Statistique « *Schéma directeur du secteur de développement rural SDDR-actualisation 2000, volume III- Plan d'action ; octobre 2000* »

Ministère du Développement Rural -Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel « *Vision Nationale de la Maîtrise de l'eau pour une agriculture productive et durable à l'horizon 2025 ; janvier 2001* »

Banque Mondiale « *Document d'évaluation du Projet National d'Infrastructures Rurales à l'appui du Programme National d'Infrastructures Rurales ; juin 2000* »

Mamadou s Touré, M Sisoko, Moussa S Traoré, Dakoro Tangara « *Contribution du CCA-ONG et du SECO/ONG au forum national de mobilisation sociale ; avril 1999* »

Documents CNUCED

Déclaration de Paris et programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

UNCLDC/III/1 : Note du secrétaire de la CNUCED

UNCLDC/III/2 : lignes d'orientation pour l'établissement du programme national d'action pour le développement A/RES/53/182 : Résolution adoptée par l'assemblée générale

UNCAD/RDP/58 , 1992 : Déclaration de Paris et programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA TD/386/ du 18 février 2000 : Plan d'action

Document de base : Le financement du développement dans les pays les moins avancés